

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente,
M. JULES DUFOUR, commissaire,
M. MOHAMED BERRAJA, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DÉRIVATION PARTIELLE
DE LA RIVIÈRE MANOUANE PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 16 mai 2001, à 19 heures
Hôtel Universel
Salle Piékougami
1000, boulevard des Cascades
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 MAI 2001

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR.....	2
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JOHN BURCOMBE	13
M. DENIS BRASSARD	18
M. MAJORIC PINETTE.....	23
M. JACQUES RUELLAND.....	24
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	33
M. JOHN BURCOMBE	38
Reprise de la séance	
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR.....	47
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. MAJORIC PINETTE	56
M. DAVID TARDIF	58
M. JOHN BURCOMBE	69
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	72
Reprise de la séance	
M. DENIS BRASSARD.....	77
M. JACQUES RUELLAND	82
Mme CÉCILE DUCHESNE	90
M. JOHN BURCOMBE	92

**SÉANCE DU 16 MAI 2001
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir, bienvenue à la quatrième séance de l'audience sur la dérivation partielle de la Manouane par Hydro-Québec.

10 Alors ce soir, nous avons en lien téléphonique monsieur Demers, de la Garde côtière, et monsieur Blais, de Pêches et Océans Canada.

J'aimerais d'abord vérifier avec ces personnes si elles nous entendent bien. Monsieur Demers et monsieur Blais, vous nous entendez?

15

PAR M. SIMON BLAIS:

Oui, bonsoir madame, c'est Simon Blais qui parle, je vous entends très bien.

20 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors vous nous entendez tous les deux (2)?

PAR M. SIMON BLAIS:

25

Moi, ça va, madame Beaudet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

30

Et vous êtes monsieur?

PAR M. SIMON BLAIS:

35

Simon Blais.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et monsieur Demers?

40

PAR M. SIMON BLAIS:

J'ai aucune idée, je ne sais pas.

PAR M. MICHEL DEMERS:

45

Je suis ici, Michel Demers.

PAR LA PRÉSIDENTE:

50

D'accord, bienvenue.

55

Nous aurons aussi demain, parce qu'on nous avait demandé hier de vérifier si on pouvait avoir des représentants des MRC, alors nous aurons un représentant de la MRC du Fjord-du-Saguenay demain soir; nous aurons en lien téléphonique un représentant de la MRC de la Haute-Côte-Nord; et aussi quelqu'un de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, mais ça, on sait pas si c'est en lien téléphonique ou si la personne sera présente, mais il y aura quelqu'un avec qui on pourra communiquer.

60

Alors ce soir, nous avons prévu, la Commission a demandé à Hydro-Québec de faire deux (2) présentations, une sur la protection et l'amélioration des habitats du poisson, et une autre sur la navigation. J'aimerais procéder avec la première présentation, et puis on fera la deuxième après la première pause.

65

Alors la parole est à vous, monsieur Arnaud.

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

70

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui. Alors merci, madame la Présidente.

75

C'est monsieur Claude Tessier qui va faire la présentation sur la protection des habitats, donc je vous présente monsieur Claude Tessier, qui est biologiste à Hydro-Québec, chargé de projet en environnement.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

80

On va placer un acétate de la région du lac Duhamel, parce que c'est une des régions où on pense faire des aménagements.

85

Alors je voudrais juste rappeler le type d'aménagement, de mesures d'atténuation qu'on prévoit faire.

Premièrement, il y a l'introduction de l'éperlan arc-en-ciel, qui était une proposition que nous avons, afin de soutenir les populations de ouananiche dans le secteur.

90 Nous avons aussi comme mesure d'installer des boîtes d'incubation pour assurer le recrutement de la ouananiche dans le secteur.

Et bien entendu, il y a l'épi au kilomètre 83, qui facilite la question des espèces de poissons dans ce secteur-là.

95 Puis comme vous avez vu ce matin, hier, il y a un certain nombre de frayères où on veut faire des réaménagements. Et puis un des exemples, un des endroits, c'est la frayère qui est située ici, où il y a une perte d'habitats, où on veut faire un réaménagement de frayère. Je vais vous expliquer un peu plus tard en quoi ça consiste.

100 Et puis aussi, pour les réaménagements de frayères, on pense à faire des aménagements de cinq mille mètres carrés (5000 m²) environ.

105 Pour faire en sorte qu'il y ait un gain d'habitats, donc supplémentaire aux aménagements qu'on a prévus, on veut aussi aménager environ trois mille mètres carrés (3000 m²) d'habitats supplémentaires, mais plus en aval, entre le kilomètre 20 et 51.

110 Et puis également, dans le secteur du lac du Grand Détour, on a pensé faciliter l'introduction, si on peut dire entre guillemets, du touladi. C'est une espèce qui est, je dirais, présente mais très marginale dans la rivière Manouane, mais dû au fait que l'eau du lac du Grand Détour va être, le lac du Grand Détour va avoir une profondeur plus importante, il sera possible d'introduire du touladi, ou de faire en sorte qu'il soit davantage présent.

Cette mesure-là va faire l'objet d'une étude de faisabilité.

115 À Hydro-Québec, on a fait plusieurs types d'aménagements, depuis plusieurs années. Je vais vous présenter d'abord des aménagements – je pense que les aménagements qui ont été faits par Hydro-Québec, et aussi par d'autres organisations, c'est surtout pour l'omble de fontaine, je pense que c'est les aménagements les plus importants qu'on peut retrouver.

120 Alors ici, je vais vous donner un exemple d'un aménagement qu'on a fait dans le cadre du projet Sainte-Marguerite où on a aménagé des frayères pour l'omble de fontaine. Il s'agissait, dans ce cas-ci, d'un lac qui avait pas d'omble de fontaine, il y avait pas de poissons dans ce lac-là et on a aménagé des frayères, ça c'est un exemple, dans un ruisseau.

125 Un autre tributaire. où il y a eu un aménagement, où on voit ici, on est en période un peu plus sèche l'été, où il y a des cascades d'eau, l'omble de fontaine peut monter dans le ruisseau.

130 Et le succès de ces aménagements-là a été assez intéressant; après une (1) année ou deux (2), on voit ici le type d'ombles de fontaine qui ont été capturées dans le Lac-à-Toi, qui était à proximité du réservoir.

135 Après deux (2) ans, on a des captures par les pêcheurs, c'est dans une ZEC, donc les captures sont contrôlées, on a, ici c'est des spécimens âgés d'un an, l'échelle ici, c'est seize centimètres (16 cm) et après deux (2) ans, on a une moyenne de vingt-deux centimètres (22 cm).

Donc en tout cas, ça ici, c'est l'exemple d'un aménagement qui a assez bien réussi.

140 On en a fait aussi dans plusieurs autres projets, je voudrais peut-être vous rappeler celui de la Rivière-des-Prairies, à Montréal, où on a fait un aménagement d'une frayère à doré, juste en aval de la centrale de la Rivière-des-Prairies, dans le cadre de la réfection de l'évacuateur de crue.

145 Il y a eu beaucoup de questions qui avaient été posées en audiences publiques sur le succès de cet aménagement-là, d'utiliser le matériel de l'ancien évacuateur, lors de la réfection, pour une éventuelle frayère.

150 Lorsqu'on arrive dans la période de crue, la période où le doré et l'esturgeon, c'était deux (2) espèces qui étaient visées, en fait il y avait une espèce qui était visée mais il y a deux (2) espèces qui l'ont utilisé finalement, on voit à peu près au même site, en eau, ce site-là a été très utilisé par ces deux (2) espèces-là. Assez utilisé que ceux qui connaissent le coin voient qu'il y a énormément d'utilisateurs, c'est sûr qu'on est en milieu urbain, mais la Société faune et parcs ou le ministère, à l'époque, s'est senti obligé de restreindre la pêche dans ce secteur-là, parce qu'il y avait une demande qui était très forte.

155 Je pourrais peut-être vous dire également, j'ai pas de photo, mais il y a eu des aménagements qui ont été faits pour le réservoir Outardes-2, et c'est des aménagements qu'Hydro a faits dans le cadre du programme de suivi, Outardes-2, et c'était d'introduire de la ouananiche dans ce réservoir-là et de l'éperlan arc-en-ciel.

160 Et les résultats ont montré que ça a très bien fonctionné. La preuve, c'est que je pense qu'il y a eu énormément d'articles de journaux sur les captures de ouananiche dans le secteur, même si le secteur était plus ou moins propice à la création de population importante de ouananiche. La population s'est maintenue.

165 Et puis les aménagements qui ont été faits consistaient à aménager trois (3) frayères, et à donner accès à une frayère principale, à l'aide d'une passe migratoire. Ces aménagements sont toujours présents, et il y a toujours des pêcheurs, aujourd'hui, après une quinzaine d'années de suivi.

170 Si on va dans la rivière Manouane, on prend une section de la rivière, disons kilomètre 11, je voudrais juste montrer cette photo-là pour vous dire que le type d'aménagement ou de réaménagement qu'on veut faire, c'est quand le niveau va baisser un peu sur le cours de la rivière, de faire en sorte que les conditions pour la fraie de la ouananiche soient maintenues.

175

Quand on dit de faire un réaménagement, de redonner les conditions de fraie pour la ouananiche, ça veut dire que les vitesses soient supérieures à trente-cinq centimètres-seconde (35 cm/s), et qu'il y ait pas d'assèchement l'hiver. C'est les deux (2) principaux principes qu'on se donne. De telle sorte que la frayère soit toujours accessible dans les secteurs.

180

Alors à ce moment-là, ce qu'on fait, c'est que soit on creuse le canal, le chenal d'écoulement au centre pour augmenter les vitesses, soit qu'on fait un déflecteur, un déflecteur ou des déflecteurs à différents endroits, pour pouvoir assurer ces vitesses.

185

Pour donner un autre exemple, c'est un habitat type d'élevage et d'alimentation de la ouananiche, comme il y en a quand même en assez grande quantité dans la rivière Manouane. C'est la Petite rivière Manouane.

190

On voit qu'il y a des rétrécissements dans la rivière, alors c'est peut-être ce type de rétrécissement là qui, ici, est naturel, qu'on va recréer à certains endroits, lorsqu'on va réaménager les secteurs.

Une autre image d'une fosse en aval d'une chute.

195

Bon, je voudrais peut-être terminer en disant que les mesures d'atténuation qu'Hydro-Québec a mises en place dans différents projets, on peut les consulter aussi sur le site d'Hydro-Québec, il y a un certain nombre de mesures d'atténuation, de même que des conclusions peut-être un peu plus détaillées que ce que je vous présente ce soir, pour différents endroits et pour différentes espèces de poissons.

200

Il y a aussi, c'est sûr, des aménagements qu'on a faits pour plusieurs espèces, il me vient à l'idée entre autres la frayère à doré jaune, au lac Isinki, à la baie James, parce qu'on a fait beaucoup d'aménagements à la baie James.

205

Celle-là nous a quand même marqués un peu plus, parce que c'est une frayère qui a attiré énormément de pêcheurs, tellement que les agents de conservation ont été obligés, à chaque année, de camper près du site pour éviter que les gens la surexploitent.

210

Donc c'est vrai qu'il y a eu des aménagements qui ont donné des résultats assez spectaculaires, il y en a d'autres qui tardent à donner des résultats. C'est sûr que le type de résultat varie selon l'effort qu'on veut y mettre.

C'est la raison pour laquelle Hydro propose de mettre des boîtes d'incubation, entre autres, pour faciliter le succès des aménagements qu'on veut faire.

215

Et on s'est aperçu, entre autres je pense ceux qui font des aménagements, que les boîtes d'incubation aident beaucoup le succès du recrutement des aménagements qui sont faits.

220 Souvent, les aménagements peuvent très bien réussir, l'enrochement ou le matériel, le granulaire va résister aux crues, mais les poissons ont pas tendance à s'y rendre dès le départ. Alors le fait de mettre des boîtes d'incubation, bien, ça donne un coup de pouce, si on veut.

225 Les boîtes d'incubation, on avait l'intention de les mettre dans un des tributaires, probablement dans la Petite rivière Manouane, c'est peut-être un des meilleurs endroits. Généralement, ça fonctionne assez bien, les boîtes d'incubation.

230 Il y a des problèmes possibles, comme dans tout type d'aménagement, il y a un ajustement à faire, on en a fait par exemple sur la rivière Betsiamites, on a mis des boîtes d'incubation sur la rivière Betsiamites et il y a eu des problèmes d'ensablement, mais une fois qu'on a choisi le bon site, le bon endroit, après ça ça donne une viabilité qui est fort intéressante.

Le niveau de difficulté réside dans le meilleur choix du site, en fonction de l'hydrologie de la rivière.

235 C'est la même chose d'ailleurs pour les aménagements, ça demande un suivi si on veut avoir un bon succès. Pour s'assurer que les frayères gardent leurs caractéristiques, il faut être certain qu'on les a faites d'une telle façon qu'elles puissent faire face aux différentes conditions hydrologiques de la rivière.

240 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

245 Dans les aménagements que vous nous avez présentés, est-ce que c'était dans des cas de dérivation de rivière, les exemples que vous avez donnés?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

250 Les exemples que je vous ai montrés, non. On a une présentation sur les types d'aménagement de dérivation qu'on avait prévue un peu plus tard, qu'on pourra vous montrer également.

255 Dans les projets de dérivation, je vais vous dire, la majorité des aménagements qu'on fait consistent principalement à mettre des seuils pour soutenir les niveaux d'eau à différents endroits, soit pour la navigation, soit pour garder la production pour une espèce donnée.

On pourra vous en parler peut-être plus en détail dans notre présentation sur les exemples de dérivation qu'on a fait.

260 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Ça c'est demain, alors?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

265 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

270 D'accord.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

275 Peut-être un mot sur une des dérivations qu'on va vous montrer demain, pour vous donner un aperçu, la rivière Vincelotte, par exemple, qui est une rivière située près de LG-4, dont les aménagements ont été faits quand même il y a pas si longtemps que ça, c'est assez récent, parce que ça fait partie de la deuxième phase des travaux de la baie James et dans ce cas-là, il y avait une problématique au niveau de la navigation, il y avait une problématique aussi au niveau des oiseaux, c'est un peu différent selon le type de milieu, il y a eu des aménagements qui ont été faits à la fois pour la sauvagine, mais aussi il y a des seuils qu'Hydro a faits pour
280 soutenir le niveau d'eau à différents endroits sur cette rivière-là.

Et comme vous allez pouvoir le voir, c'est une rivière qui a à peu près la même dimension que celle de Manouane.

285 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous dites qu'il y a des aménagements qui ont du succès, d'autres pas. Est-ce que vous avez des statistiques un peu, est-ce que c'est cinquante-cinquante (50-50), soixante-quinze-trente-cinq (75-35), c'est combien à peu près?

290

PAR M. CLAUDE TESSIER:

295 J'ai pas de statistiques. Je dois vous dire que c'est très différent, selon le type d'aménagement, selon le type, selon l'espèce et selon l'endroit où c'est fait, et aussi comment c'est fait.

Je pense que les aménagements pour l'omble de fontaine, je pense que c'est dans cette catégorie-là où il y a eu le plus d'aménagements de faits au Québec, parce que c'est l'espèce qui est très recherchée, nous, on en a fait un peu mais c'est pas celle qu'on a fait davantage, il y a des gens qui considèrent que l'ensemencement, c'est le seul aménagement qu'ils font, mais ça, ça a pas toujours un très grand succès parce que c'est à renouveler régulièrement.

300

Et aussi, il y a des aménagements qui ont été faits sans suivi, ce qui fait qu'il y a beaucoup d'aménagements dont on connaît pas la réelle efficacité.

305

Mais les aménagements qu'on a faits entre autres, dont je vous ai montrés, pour le doré, c'est une espèce dont les aménagements ont un taux de succès qui est relativement élevé, parce que les conditions sont peut-être moins restrictives que d'autres espèces.

310 Peut-être que Faune et Parcs aurait d'autres informations sur le taux de succès ou sur les aménagements qu'eux font, mais j'ai pas de statistiques précises, au niveau de nos aménagements.

PAR LA PRÉSIDENTE:

315

Je vous demandais ça parce qu'eux disent que c'est cinquante-cinquante (50-50). Alors je voulais vérifier par rapport à votre expérience sur le terrain, si ça confirmait ce qu'eux avaient comme données.

320

Je demanderai plus tard, peut-être à Pêches et Océans, mais avant je voudrais terminer par rapport à votre présentation.

Qu'est-ce que vous allez faire au niveau du lac du Grand Détour, vous dites que vous allez faire des aménagements pour le touladi, c'est ça?

325

PAR M. CLAUDE TESSIER:

Oui, on veut voir si c'est possible de favoriser sa présence. Possiblement que le touladi pourrait s'installer, c'est une espèce qui pourrait peut-être s'installer d'elle-même, parce qu'elle provient de lacs qui sont situés dans le cours supérieur, qui dévale dans la rivière. Et bon, il y aurait toujours une possibilité.

330

Sauf qu'en aménageant des sites, des habitats propices, en tout cas je pense qu'il y a un potentiel, et puis comme cette espèce-là est recherchée au niveau de la pêche, ça apparaît comme étant d'un intérêt de faciliter la présence de cette espèce-là dans le réservoir, dans le futur réservoir du Grand Détour.

335

PAR LA PRÉSIDENTE:

340

Merci.

J'aimerais demander à monsieur Blais si eux ont des statistiques sur les taux de succès d'ensemencement ou d'aménagement de frayères ou de réaménagement. Monsieur Blais?

345

PAR M. SIMON BLAIS:

Oui. Non, moi, j'ai pas vraiment de statistiques à proprement dit.

350 Nous, ce qu'on regarde souvent, c'est l'habitat présent, donc s'il y a une destruction des habitats, ça va être dans la mesure du possible un habitat similaire qui va être recréé.

On fait toujours un suivi des aménagements compensatoires qu'on demande, on fait toujours faire plutôt un suivi, et puis les rapports rentrent.

355 Je vous dirais que les statistiques à proprement dit, je pourrais pas vous nommer de chiffres, mais habituellement, les espèces comme l'omble de fontaine, comme monsieur Tessier disait, c'est relativement facile parce que c'est des espèces qui ont un cycle de vie quand même assez court.

360 Des espèces comme le touladi, je sais que c'est un petit peu plus compliqué, parce que c'est des espèces qui sont plus longivives, qui nécessitent des conditions pour la fraie assez pincées, si on veut, assez caractéristiques.

365 Tandis que des espèces comme le doré, je suis pas vraiment au courant, dans ce cas-ci. Mais semble-t-il qu'il y a des aménagements, dont ceux d'Hydro entre autres, qui réussissent quand même assez bien. C'est tout ce que je pourrais dire peut-être à ce niveau-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

370 Merci.

Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

375 Oui, madame la Présidente, pour faire suite à l'exposé, donc tous ces aménagements que vous avez l'intention d'installer devraient combler les pertes potentielles estimées, c'est un peu la question que je pose, tous les aménagements, c'est l'idée fondamentale.

380 Est-ce que vous avez...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, monsieur Dufour, ça devrait combler. Et on espère au-delà même.

385 **PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Au-delà?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

390

Nous avons fait le calcul de la surface des frayères, on parle de trente mille mètres carrés (30 000 m²) et on parle de quatre mille mètres carrés (4000 m²) à peu près qui seraient exondés et donc qui seront replacés ailleurs, plus les nouvelles frayères qui seront installées.

395 **PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Et essentiellement, dans ce secteur, comme vous nous avez montré, lac Duhamel et confluence avec la rivière Manouane?

400 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

405

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

410

Monsieur Berraja.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Merci, madame la Présidente.

415

Concernant l'habitat du poisson en particulier, je voudrais des éclaircissements concernant les mesures d'atténuation prévues pour compenser la diminution de la largeur de la zone où la survie des œufs est assurée dans les frayères de la rivière Manouane. Ça, c'est une première question. Ça, c'est dans le cas de gel.

420

La deuxième, concernant en particulier les affluents et puis les lacs, et puisque nous sommes dans le bassin de la Manouane, est-ce qu'il y aurait aussi des possibilités de développer, et surtout des aménagement pour l'omble de fontaine dans certains lacs, pour compenser et aussi pour activer et développer les différentes activités de compensation reliées aux différents secteurs, ou différentes activités récréatives et touristiques. Merci.

425

PAR M. PATRICK ARNAUD:

430

Concernant la première partie de la question, madame Émond va vous faire voir un acétate.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

435 Pour illustrer peut-être votre préoccupation, monsieur le Commissaire, je présenterais ici l'acétate rivière Manouane, la section numéro 17, kilomètre 62.4.

440 De façon à s'assurer que les deux (2) critères qui sont essentiels à la survie de la ouananiche, dans ce cas-ci, soient respectés, en jaune sont représentées les surfaces qui sont utilisées au kilomètre 62.4 par la frayère.

445 vec un niveau qui serait plus bas, on s'engage à réaménager le substrat, le fond du lit de la rivière, de façon à s'assurer de la totalité des superficies qui étaient utilisées par la ouananiche, au kilomètre 62.4, soient submergées en conditions hivernales, donc s'assurer que les œufs seront toujours recouverts d'un couvert de glace, et demeurent aussi humidifiés, qu'ils soient pas exondés.

450 Donc je pense que peut-être, ça illustrerait le type de réaménagement qu'on prévoit faire, tant pour les frayères reconnues que pour les frayères potentielles.

455 Peut-être pour répondre au deuxième volet de votre question, en ce qui concerne la modification de l'utilisation récréotouristique, parmi les mesures qu'on a proposées, on a mentionné déjà à quelques reprises la mise en place de seuils, aux kilomètres 83 et 50.

460 Donc dans le cas du kilomètre 83, on est à neuf kilomètres (9 km) du point de dérivation, c'est un secteur où, entre autres, des représentants de la communauté de Mashteuiatsh nous avaient dit qu'ils utilisaient cette portion de la rivière, donc avec la mise en place de la digue, pardon, du seuil ici, le niveau pourra être maintenu de façon identique à ce qu'il est actuellement, jusqu'au kilomètre 92.

465 On a aussi déjà mentionné la mise en place d'un épi à la sortie du lac Duhamel, de façon à maintenir les niveaux pour la clientèle, les usagers du lac Duhamel.

470 On a aussi prévu le réaménagement d'un portage pour les gens qui pratiquent le canot. Celui-ci serait rendu nécessaire vu la mise en place de la digue à proximité du kilomètre 95, donc le libre passage des gens qui circulent en canot pourra être maintenu.

475 Je pense qu'on aura peut-être l'occasion de revenir aussi sur d'autres mesures dans le volet navigation, mais je peux peut-être aussi mentionner la signalisation qui a été proposée, pour permettre aux usagers de se déplacer dans les nombreux bras et chenaux, une signalisation qui serait mise en place tant en rive que sur les îles, pour permettre aux gens de se repérer.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

475 Merci madame, mais vous ne répondez pas au deuxième volet concernant l'omble de fontaine qui ne se trouve pas dans la Manouane, mais dans les affluents et les lacs, comme lac Paul, Lac Guay, ainsi de suite, qui se trouvent dans le bassin versant.

480 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je vais répondre à la question.

485 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

490 Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, nos efforts se sont portés sur les espèces qui sont présentes dans la rivière Manouane. Nous avons fait exception au lac du Grand Détour pour le touladi, mais dans la rivière Manouane, il y a des espèces, et l'espèce qui est priorisée, à notre connaissance et suite à nos démarches de communication, c'est la ouananiche.

495

Donc pour l'instant, nous n'envisageons pas d'introduire l'omble de fontaine dans la rivière Manouane, mais plutôt d'essayer de promouvoir la ouananiche et, je dirais, l'incubation et le développement de la ouananiche, qui est une espèce qui est très recherchée.

500 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

505 Alors j'aimerais rappeler aux gens de la salle que ce soir, nous avons des gens du ministère des Ressources naturelles et aussi un représentant de l'Efficacité énergétique.

Et nous avons aussi un représentant du Conseil de Betsiamites, que j'avais pas mentionné tout à l'heure parce qu'il n'était pas arrivé.

510 **PAR M. GÉRALD GUÉRIN:**

515 Madame la Présidente! Je voulais juste vous informer que monsieur Omer Gauthier, qui est le responsable, le professionnel responsable des projets concernant la ouananiche est présent ici ce soir, et puis s'il y avait des questions à aborder, bien, ce serait peut-être, je sais pas s'il y a des questions spécifiques, il va être présent en tout cas pour la première partie de cette séance.

PAR LA PRÉSIDENTE:

520 Oui, d'accord, merci.

PÉRIODE DE QUESTIONS

JOHN BURCOMBE

525

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors j'inviterais monsieur John Burcombe, s'il vous plaît.

530

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Bonsoir madame la Présidente.

535

Je crois que lors des audiences sur la Toulnostouc, le ministère des Ressources naturelles mentionne qu'il travaille présentement, je sais pas si c'est fini encore, sur la nouvelle prévision de la demande, leur propre prévision de la demande d'électricité. Et je me demande si ce travail est complété.

540

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Nazon, je pense que vous aviez une mise à jour dont vous m'avez parlé?

PAR M. PHILIPPE NAZON:

545

Oui, madame la Présidente. Effectivement le groupe de l'analyse quantitative, au ministère, a terminé ses travaux, et le document est envoyé à l'impression. Donc c'est pourquoi je n'ai pas la nouvelle version que j'aurais pu avec plaisir vous déposer ce soir.

550

Donc ça dépendra des délais donc de l'imprimeur, avant que la nouvelle version soit rendue publique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

555

Et ça peut prendre combien de temps?

PAR M. PHILIPPE NAZON:

560

J'en ai aucune idée. Est-ce que ça peut prendre une (1) semaine ou deux (2) semaines, je connais pas le cahier des charges de l'imprimeur.

Et comme je suis pas du tout dans ce secteur, donc je pourrais pas vous donner un délai. Ce serait vous induire en erreur.

565

Mais j'ai l'impression qu'avant la fin des travaux, donc peut-être la deuxième séance, j'espère être capable de transmettre à vos bureaux, à Québec, donc la version la plus récente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

570 Avez-vous un résumé?

PAR M. PHILIPPE NAZON:

575 Non, je n'ai aucun document. En fait, ça va faire l'objet d'une conférence de presse, donc c'est sous embargo, si on peut utiliser le langage châtié.

PAR LA PRÉSIDENTE:

580 On aimerait quand même avoir des indications, à savoir quand, je pense que vous pouvez peut-être nous donner cette information-là?

PAR M. PHILIPPE NAZON:

585 Demain, à la séance en après-midi...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Si c'est trois (3) semaines, si c'est un (1) mois, si c'est en septembre.

590 **PAR M. PHILIPPE NAZON:**

D'accord. Je vais faire mon possible et demain, je pourrai, à l'ouverture de la séance, à deux heures (2 h), vous donner l'information.

595 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

600 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

605 Alors j'ai une question qui est sur la disponibilité d'un document. J'ai cru comprendre que c'était un des documents qui étaient demandés au préalable à Hydro-Québec, mais je crois que c'est pas encore disponible, c'est les réponses aux questions et commentaires des autorités fédérales.

Est-ce que ce document est disponible? Parce que j'ai pas vu dans les documents déposés par Hydro-Québec.

610 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il est pas déposé encore. Nous avons fait des démarches auprès du fédéral, et on nous a demandé de vous demander de le déposer. On nous a dit, si c'était possible, si Hydro-Québec pouvait le déposer.

615

Alors je vous en fais la demande ce soir, les réponses aux questions et commentaires des autorités fédérales, concernant le rapport d'avant-projet, les cent quatorze (114) pages et annexes, décembre 2000.

620

Les questions ont été demandées par le fédéral et les réponses ont été fournies par Hydro-Québec. Alors le fédéral considérait que c'était plus à Hydro-Québec de nous fournir les copies. Est-ce que c'est possible?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

625

Il sera déposé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

630

Merci.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

635

Oui, parce que pour moi, c'est un document qui aurait dû être déposé même lors de la période d'information des audiences. Je me demande pourquoi c'était pas déjà disponible.

Ça semble être un problème de communication ou quelque chose.

640

PAR LA PRÉSIDENTE:

645

Non, c'est pas un problème de communication. C'est qu'au fédéral, on est à l'étude à savoir s'il y aura une consultation, donc les documents qui sont déposés au fédéral, en ce moment, ne sont pas encore rendus publics, c'est tout.

650

Alors la période d'information, ça faisait pas partie des documents que le BAPE dépose parce que les documents, selon l'article 12, ce sont des documents qui relèvent des ministères provinciaux, et pas des ministères fédéraux.

Mais on a quand même pallié à cette lacune, et le document sera déposé.

655 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Alors je sais pas si c'est un document qui a été pris en compte pour l'avis de recevabilité, si je comprends bien; alors si c'est un document qui a été utilisé pour l'avis de recevabilité, ça devrait être un document public, partie du dossier.

660

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'au ministère de l'Environnement, vous avez reçu les réponses aux questions du fédéral?

665

PAR Mme MIREILLE PAUL :

Le fédéral n'est pas tenu de nous faire parvenir les réponses, et ce n'est pas un document qui est pris en compte dans l'élaboration de l'avis de recevabilité.

670

Par contre, dans l'avis de recevabilité, le ministère de l'Environnement consulte des experts fédéraux, dont monsieur Blais qui est en ligne avec nous et les avis des experts que nous consultons sont reçus au ministère de l'Environnement et jugés pertinents ou non pertinents à introduire dans l'avis de recevabilité.

675

Mais le document comme tel, préparé pour le gouvernement fédéral, à l'intérieur de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, n'est pas pris en compte dans notre évaluation.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

680

Alors ça soulève des questions provinciales-fédérales, encore.

Est-ce qu'on est ici pour aussi examiner l'aspect fédéral de ce projet ou non?

685

PAR LA PRÉSIDENTE:

Le fédéral a cinq (5) thèmes, si vous voulez, dans ce projet, qui le concernent : les oiseaux migrateurs, les Autochtones, l'habitat du poisson, la navigabilité et là, ma mémoire flanche, il y en a un cinquième.

690

Et eux jugent s'ils vont faire leurs propres consultations.

Ce n'est plus comme quand il y avait seulement un décret; il y a une loi qui a été passée. Donc les règles du jeu ont changé.

695

Quand on marchait sous le décret, il y avait des commissions conjointes ou il y avait des commissions selon ce qu'on appelait le scénario 4 où il y avait un commissaire sur une

700 commission du BAPE qui représentait les intérêts du fédéral. Et ça, ça a été modifié maintenant, avec la loi.

705 C'est maintenant le fédéral qui juge s'il doit faire sa propre évaluation, qui est indépendante de celle du Québec; qui suit habituellement celle du Québec, s'ils décident d'aller de l'avant avec l'évaluation du projet.

De toute façon, on a demandé le document qui a été remis, il va être déposé. Alors on pourra, nous, l'utiliser, si on le désire.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

710 Oui. Mais s'il y a du contenu qui suscite des questions pour la première partie des audiences, ce sera trop tard.

PAR LA PRÉSIDENTE:

715 Non, vous pouvez toujours soumettre des questions par écrit; ça, on l'a toujours fait. C'est peut-être pas aussi convivial que quand c'est en direct, mais c'est toujours une possibilité.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

720 Bon, alors je sais pas, c'est pas si facile pour le public à travailler avec deux (2)...

PAR LA PRÉSIDENTE:

725 Ça, je l'admets.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

730 ... deux (2) façons de faire différentes.

Alors on espérait qu'on pouvait traiter les questions des deux (2) juridictions en même temps.

735

PAR LA PRÉSIDENTE:

740 Mais de toute façon, monsieur Arnaud, vous allez remettre ces questions-là très bientôt, on peut pas avoir ça, les réponses, dans trois (3) semaines, ça va être déposé dans les centres la semaine prochaine.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

745 Madame la Présidente, on devrait avoir des copies suffisantes, s'il faut, on les déposera à la pause, on va voir si on les a ici, on les déposera à la pause.

PAR LA PRÉSIDENTE:

750 D'accord, merci.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Bon, OK. Alors je vais laisser la parole à d'autres. Merci.

755 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

760

DENIS BRASSARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

765 Alors j'inviterais maintenant monsieur Denis Brassard, s'il vous plaît.

PAR M. DENIS BRASSARD:

770 Bonsoir. Madame la Présidente, j'ai des questions qui font suite un peu à celles de cet après-midi, concernant la gestion du réservoir Pipmuacan, et j'en ai d'autres sur le saumon de la Betsiamites.

Alors je sais qu'on est dans les habitats du poisson, alors...

PAR LA PRÉSIDENTE:

775

Oui, peut-être commencer par le saumon.

PAR M. DENIS BRASSARD:

780

Parfait.

785 Alors ma première question est la suivante : entre le 15 juin et le 30 septembre, le débit moyen va passer de trois cent vingt et un (321 m³/s) à trois cent cinquante-neuf mètres cubes-seconde (359 m³/s), soit une augmentation de trente-huit mètres cules-seconde (38 m³/s) en moyenne.

Dans son étude d'impact, le promoteur conclut que cette augmentation du débit estival, dans la rivière, pourrait causer une perte de deux pour cent (2 %) de l'aire pondérée utilisable, les APU, en termes de qualité d'habitat pour l'élevage des saumons juvéniles.

790

Alors ma question est plus précisément la suivante, concernant la recommandation du débit minimum de deux cent soixante mètres cubes-seconde (260 m³/s), est-ce que le promoteur a évalué si cette recommandation pouvait augmenter les pertes d'APU pour les juvéniles?

795

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

800

Est-ce qu'il y aurait moyen que monsieur reformule la question, s'il vous plaît, pour que ce soit bien clair, parce que c'est une question importante.

PAR LA PRÉSIDENTE:

805

Oui, pouvez-vous la reformuler?

PAR M. DENIS BRASSARD:

810

Bien sûr. Entre le 15 juin et le 30 septembre, le débit moyen va passer de trois cent vingt et un (321 m³/s) à trois cent cinquante-neuf mètres cubes-seconde (359 m³/s), donc une augmentation de trente huit mètres cubes-seconde (38 m³/s). C'est à la page 5.32 de l'étude d'impact.

815

Et le promoteur conclut que cette augmentation du débit estival dans la rivière pourrait causer une perte de deux pour cent (2 %) des APU, en termes de qualité d'habitat pour l'élevage des saumons juvéniles.

Alors considérant la recommandation de maintenir un débit minimum moyen de deux cent soixante mètres cubes-seconde (260 m³/s), est-ce que le promoteur a évalué si ce débit minimum pourrait augmenter la perte qui est déjà évaluée à deux pour cent (2 %), pour les APU des juvéniles.

820

PAR LA PRÉSIDENTE:

825

Oui, monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

830 Alors actuellement, effectivement, nous avons fait des évaluations sur les pertes d'habitats pour les juvéniles.

Maintenant, ce qu'on veut faire remarquer, c'est qu'en ce moment, la rivière Betsiamites est une rivière qui a un immense potentiel qui est extrêmement peu utilisé et qu'actuellement, on est dans un processus où on essaie, avec les utilisateurs de la rivière, c'est-à-dire la communauté autochtone, de repeupler, si je peux dire, de reconquérir la ressource saumon.

Le deux pour cent (2 %), c'est un deux pour cent (2 %) d'habitats sur un potentiel inutilisé qui est pratiquement majoritaire. Si vous voulez, il y a de l'habitat, on va dire des chiffres théoriques, pour cinq mille (5000) saumons et actuellement, il y en a quatre pour cent (4 %), il y en a quatre cents (400).

Alors le deux pour cent (2 %), effectivement, de pertes qui résulteraient de cette augmentation de débit n'est aucunement significatif pour les prochaines années.

845

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Brassard.

850

PAR M. DENIS BRASSARD:

Je suis de toute évidence pas satisfait de cette réponse-là, c'est une perte d'habitats.

855

Est-ce que le promoteur a l'intention de compenser, en vertu du principe d'aucune perte nette d'habitats?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

860

Alors monsieur Claude Tessier va compléter ma réponse.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

865

Bon premièrement, peut-être pour donner un peu plus d'explication, l'augmentation de débit en période estivale va effectivement, ce qu'on a calculé, c'est que théoriquement, les aires d'élevage vont diminuer de l'ordre de deux pour cent (2 %), quand il y a une augmentation de débit moyen dans une rivière.

870

Et en contrepartie, je dirais que dans la rivière Manouane, c'est plutôt le contraire, on a dit tantôt, ce matin ou hier, qu'il y aurait des gains importants d'habitats d'élevage pour la même espèce, avec le même principe, les vitesses de courant diminuant.

875

Je pense qu'il faut aussi replacer dans le contexte la question du saumon dans la rivière Betsiamites. Les habitats d'élevage, ce ne sont pas des conditions qui sont contraignantes actuellement pour la rivière Betsiamites, il y a un problème de recrutement qui est assez évident, il y a pas beaucoup de saumon dans cette rivière-là, donc les aires d'élevage, à toutes fins pratiques, sont presque désertes dans la rivière Betsiamites.

880

Et comme disait monsieur Arnaud, il serait inapproprié de réaménager des aires d'élevage qui sont actuellement désertes dans la rivière.

885

Alors on a préféré mettre nos actions et nos engagements avec la communauté de Betsiamites sur la gestion de la centrale et de l'eau, pour faire en sorte d'abord qu'il y ait pas de débit – qu'il y ait un débit minimum plancher, de telle sorte qu'il y ait pas d'assèchement dans la rivière.

890

Et également, un des facteurs qu'on trouvait important, c'est qu'il y ait pas de variation brusque durant la période d'élevage des saumons. Donc on s'est donné comme limite, et en accord avec la communauté de Betsiamites, plutôt de limiter les variations maximales d'un groupe à l'heure.

895

Et également, on a un projet expérimental actuellement, d'avoir un débit minimum de deux (2) groupes durant la période hivernale, pour s'assurer que les œufs assèchent pas durant cette période-là.

900

Alors c'est plutôt dans cette action-là, dans cette voie-là qu'on a pris avec le Conseil de Bande, pour améliorer les conditions de saumon dans la rivière Betsiamites.

PAR M. DENIS BRASSARD:

905

Madame la Présidente, justement, concernant l'entente, pas l'entente mais la lettre du 7 décembre 2000, concernant le deux (2) groupes minimum, il est mentionné qu'il va s'agir d'une perte de quatre cent mille dollars (400 000 \$) par année pour Hydro-Québec.

Est-ce qu'il serait possible de savoir comment ce montant-là a été calculé?

910

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

915

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je pense pas qu'on ait cette réponse, madame. On va la chercher si vous voulez, mais je pense pas qu'on ait cette réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

920 D'accord, merci.

PAR M. DENIS BRASSARD:

925 Ensuite, le promoteur a dit, bon, qu'il y a beaucoup d'aires disponibles pour l'élevage des juvéniles dans la rivière, qui sont inutilisées et qui vont compenser pour les pertes éventuelles des débits additionnels pendant l'été.

930 D'autre part, on s'est rendu compte, en juin dernier, que le promoteur n'a pas toutes les connaissances suffisantes pour s'assurer que la survie du saumon est assurée. On a vu qu'il y a eu des assèchements de nids à cent trente mètres cubes-seconde (130 m³/s), c'est ce qui est à l'origine justement du deux (2) groupes minimum.

935 Alors lorsque le promoteur dit qu'il y a beaucoup d'aires disponibles pour les juvéniles, et que la perte de deux pour cent (2 %) n'est pas significative, nous, on conserve des doutes là-dessus, parce qu'on se rend compte que la rivière n'a pas encore livré tous ses secrets, et que le saumon n'est pas encore revenu comme il devrait l'être dans la rivière Betsiatimes.

C'est tout.

940 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

MAJORIC PINETTE

945

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'inviterais maintenant monsieur Majoric Pinette, s'il vous plaît.

950 **PAR M. MAJORIC PINETTE:**

Bonsoir. J'aurais une question sur l'érosion des berges.

955 L'augmentation du débit entre le lac du Grand Détour et le réservoir Pipmuacan va entraîner un phénomène d'érosion fluviale dès la mise en opération des ouvrages de dérivation.

Est-ce que le promoteur a évalué le volume de matériau qui sera ainsi transporté jusque dans la baie des Hirondelles et le réservoir Pipmuacan, et quel en sera le rythme au cours des prochaines années.

960

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On va vous répondre.

965 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Madame la Présidente, dans le secteur de la rivière aux Hirondelles, on a effectivement, lors de l'évaluation des impacts, identifié des modifications associées à l'érosion. Déjà dans le tronçon aval du canal de dérivation, il y a une sensibilité à l'érosion.

970

À l'intérieur de la conception, on a prévu mettre en place des protections en enrochement dans ce secteur-là du canal, de façon à stabiliser les dépôts meubles.

975

Et sur un court tronçon de la rivière aux Hirondelles, on prévoit un certain affouillement des berges, une érosion, mais à nouveau je répète sur un court tronçon.

980

Et comme on l'a signalé dans les séances précédentes, aussi un phénomène de sédimentation est prévu, mais un phénomène plutôt ponctuel limité à la baie aux Hirondelles, à l'intérieur du réservoir Pipmuacan.

Donc somme toute, la sensibilité à l'érosion se limite à une portion du canal de dérivation.

985

Peut-être pour répondre à la question de monsieur, nous n'avons pas évalué les volumes en cause.

PAR LA PRÉSIDENTE:

990

Vous avez une deuxième question?

PAR M. MAJORIC PINETTE:

995

C'est une question pour les placements d'embarcations; je peux attendre après la présentation de la navigation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1000

Oui, d'accord. Je vais garder que vous avez une question qui vous reste.

Je vous remercie.

1005

JACQUES RUELLAND

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Ruelland, s'il vous plaît.

1010

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Bonsoir. Mes questions ont rien à avoir avec le sujet. Est-ce que...

1015

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez-y!

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1020

Alors je voudrais revenir sur les coûts, pour les compléter, et je me demande si monsieur Picard pourrait s'approcher, puisque j'aurais une seule question, mais qui a trois (3) sources de coûts et l'une porte sur l'entente Pesamit 99. Je sais pas si c'est possible de lui demander de clarifier certaines choses.

1025

Alors je vais commencer par l'Alcan.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1030

Bonsoir monsieur Picard.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

Bonsoir madame la Présidente.

1035

PAR M. JACQUES RUELLAND:

On a établi, hier et aujourd'hui, qu'on va retourner l'équivalent de trois cents gigawattheures (300 GWh) à l'Alcan, si j'ai bien compris. Je crois que l'Alcan paie des redevances sur les forces hydrauliques au gouvernement.

1040

Si oui, on peut estimer que ce trois cents gigawattheures (300 GWh) là équivaut à environ un million de dollars (1 M\$) par année en redevances, calcul approximatif, là.

1045

Est-ce que c'est pas une somme, un coût qui est inhérent à la réalisation du projet, qui devrait s'ajouter au projet?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous voulez qu'on adresse la question à Hydro-Québec?

1050

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Oui, je voudrais vérifier mes hypothèses. Est-ce qu'effectivement, c'est autour de trois cents gigawattheures (300 GWh), est-ce qu'ils paient des redevances; c'est probablement le ministère des Ressources naturelles qui nous le confirmerait.

1055

Et si oui, comme c'est un échange, c'est un remboursement énergétique qu'on va leur faire, le gouvernement va perdre un million de dollars (1 M\$) en redevances, si ma logique est juste.

1060

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors c'est combien de gigawatts, d'abord, que vous retournez à Alcan? Je sais que vous l'avez dit maintes fois.

1065

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je pense que c'est trois cent soixante (360 GWh).

1070

PAR LA PRÉSIDENTE:

Trois cent soixante (360 GWh).

J'aimerais vérifier avec monsieur Nazon si Alcan paie des redevances au gouvernement.

1075

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Oui, madame la Présidente. En fait, toute société ou toute compagnie privée qui exploite donc des forces hydrauliques du domaine public paie des redevances, d'ailleurs deux (2) types de redevances, c'est en fonction de la Loi sur le régime des eaux, ce qu'on appelle des redevances statutaires et des redevances contractuelles.

1080

Les redevances statutaires, c'est en fonction du nombre de kilowattheures produits donc par la compagnie, et les redevances contractuelles, c'est en vertu du bail qui a été signé avec le gouvernement du Québec.

1085

Dans le cas de l'Alcan, ce sont des baux qui ont été renouvelés le 1^{er} janvier 1984, pour une durée de cinquante (50) ans, et qui vont jusqu'au 31 décembre 2033, avec une option pour un vingt-cinq (25) ans additionnels.

1090

Et le taux de ces redevances, c'est du domaine public, c'est-à-dire en 2001, pour chaque mille kilowattheures (1000 KWh) produit par l'Alcan, ils paient deux dollars trente-sept (2,37 \$) du mille kilowattheures (1000 KWh). Ça, c'est pour les redevances statutaires.

1095 Et pour les redevances contractuelles, c'est zéro dollar cinq cinq sept sous (0,557 \$) par mille kilowattheures (1000 KWh) produits.

Donc c'est du domaine public, c'est en vertu de la Loi sur le régime des eaux.

1100 Et ce montant est indexé en fonction de l'IPC, donc l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada.

1105 Et les baux que Alcan a signés avec le gouvernement sont aussi du domaine public. Je pourrais déposer un exemplaire, parce que c'est un document assez volumineux, pour être mis à la disposition donc du public.

1110 En plus, l'Alcan paie, en fait tout autre aussi entreprise privée paie des redevances d'emmagasinement. Et l'Alcan a deux (2) barrages réservoirs, celui du lac Manouane et celui de Passes-Dangereuses, et l'Alcan paie aussi donc des redevances pour l'emmagasinement de ses eaux.

1115 Donc c'est du domaine public. Pour l'intervenant, je pourrai déposer donc un exemplaire du bail qui a été signé, qui a été renouvelé pour une période de cinquante (50) ans.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1120 Merci, monsieur Nazon.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1125 Est-ce qu'on peut demander au promoteur de nous fournir, dans les prochains jours, le calcul de l'équivalent monétaire du trois cent soixante gigawattheures (360 GWh)?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1130 Bien, je vais d'abord demander à monsieur Nazon, est-ce que le ministère considère qu'il va perdre, finalement, en redevances?

PAR M. PHILIPPE NAZON:

En fait, pour une précision, dans le bail, donc dans l'exemplaire du bail que je vais déposer, il y a l'article 16, à la page 93, donc je vais vous le lire je pense pour le bénéfice du

1135 public, c'est dans le cas où d'autres exploitants ou de nouveaux aménagements hydroélectriques bénéficieraient des eaux emmagasinées dans les réservoirs lac Manouane et Passes-Dangereuses :

1140 "La compagnie conclura avec les exploitants ou les propriétaires desdits nouveaux aménagements des ententes comprenant compensations pour la compagnie sur l'utilisation des eaux afin d'assurer l'emploi optimum des ressources hydrauliques et une production maximum d'électricité avec les quantités d'eau disponibles."

1145 Donc en fait, Hydro-Québec est à même de négocier avec l'Alcan donc ce genre de compensations pour le cas des eaux qu'elle utilise dans le cas du détournement du trente mètres cubes-seconde (30 m³/s).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1150 Mais je pense que ce qu'Hydro-Québec nous a dit, c'est qu'il y avait pas de somme attachée à cette entente, que c'était simplement au niveau d'un retour d'électricité; c'est bien ça?

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1155 Exactement, madame la Présidente.

1160 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on peut finalement conclure qu'il y a une perte à gagner du côté du gouvernement, il y a des montants qui ne seront plus donnés. C'est bien ça?

1165 **PAR M. PHILIPPE NAZON:**

Bien en fait, comme je viens de vous le dire, donc c'était prévu dans le bail qu'il peut y avoir des compensations.

1170 Mais dans le cas où il y aurait pas entente entre Hydro-Québec et l'Alcan, là le gouvernement, en l'absence d'une telle entente, le gouvernement a le droit de s'assurer du contrôle du débit d'eau.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1175 Quelles que soient les ententes, là, éventuelles, s'ils payaient deux millions (2 M\$) cette année en redevance, ils vont en payer un million (1 M\$) après la mise en service éventuelle de ce projet-là; donc il y a quelqu'un qui perd un million de dollars (1 M\$).

1180 À mon avis, c'est un coût inhérent à la réalisation du projet qui devrait s'ajouter aux soixante-douze millions (72 M\$).

1185 J'aimerais qu'on nous fournisse une approximation, c'est pas très difficile à calculer, ce que ça donne exactement, trois cent soixante gigawattheures (360 GWh), multipliés par les différentes redevances qui sont actuellement payées par l'Alcan, et qu'on l'ajoute aux soixante-douze millions (72 M\$).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1190 Est-ce qu'on pourrait nous fournir cette réponse, s'il vous plaît; c'est un calcul qui est simple.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1195 Madame la Présidente, le calcul est simple à faire, mais nous regardons le dossier de façon plus globale, en ce sens que le ministère des Ressources naturelles percevra moins de redevances mais en contrepartie, Hydro-Québec, par l'entremise de toutes ses opérations, de production notamment, verse au gouvernement du Québec des dividendes.

1200 Donc c'est de cette façon que par une optimisation d'installations existantes, qui augmente de façon économique la production, que le retour pour les contribuables québécois se fera.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1205 Madame la Présidente, dans PR.6, lettre du 19 décembre à monsieur Gilles Brunet, du directeur de la Direction de l'électricité, René Paquet, point 2 de la lettre :

1210 "Il est fait mention de compensation pour les pertes de production aux centrales de la société Alcan, que représente cette compensation monétaire pour chacune des cinq (5) centrales; de quelle façon ces déboursés affectent-ils la rentabilité du projet."

Ça vient du ministère, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1215 Oui, c'est une question que vous aviez posée, et je pense que vous n'avez pas eu de réponse.

PAR M. PHILIPPE NAZON:

1220 Bon, je pense que la réponse que vient de donner monsieur Primeau d'Hydro-Québec, donc c'est une réponse appropriée à la question que posait monsieur Paquet.

1225 Effectivement, en augmentant sa production, Hydro-Québec va chercher des revenus additionnels, et ces revenus additionnels augmentent le bénéfice net de l'entreprise, et il y a des dividendes additionnels qui sont versés au gouvernement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1230 Merci.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1235 Mon point, c'est que c'est un coût inhérent au projet, et j'aimerais qu'on l'évalue et qu'on le comptabilise ou non, mais qu'on sache quel est le coût inhérent, quel est ce coût spécifique qui est inhérent au projet. Je pense que c'est une requête légitime.

1240 Deuxièmement, deuxième volet des coûts, l'entente avec la Bande de Pointe-Bleue, je suis pas certain d'avoir compris cet après-midi, je crois que l'entente est pas finalisée, une entente de trois point deux millions (3,2 M\$).

Est-ce qu'elle a été comprise dans le soixante-douze millions (72 M\$)?

1245

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je pense que les ententes, le trois point deux (3,2 M\$), pourriez-vous préciser ça comprenait quoi?

1250

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1255 Le trois point deux (3,2 M\$), ça comprenait l'entente de Pesamit qui actuellement est finalisée, et l'estimé de l'entente de Mashteuiatsh qui actuellement est en signature, en processus de signature. Donc ça comprend les deux (2) ententes.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Donc c'est inclus, parfait.

1260

Maintenant, l'entente Pesamit 99, je signale en passant que la Bande de Betsiamites a refusé de la déposer, c'est un document à mon avis qui concerne l'intérêt public, et je me demande si la Bande a changé d'idée, ça a des incidences importantes sur le territoire et en termes de coûts, aussi, c'est cent millions de dollars (100 M\$).

1265

D'abord, est-ce que la Bande, le représentant de la Bande est disposé maintenant à déposer non pas un résumé de l'entente de Pesamit 99, mais la totalité de l'entente, et est-ce que depuis la signature de cette entente-là, il y a eu des modifications quelconques?

1270 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Picard.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

1275

Madame la Présidente, tel que nous avons convenu avec le partenaire de ladite entente, on déposait seulement les résumés de l'entente.

Et quant aux modifications, il y a pas encore eu de modification à cet égard.

1280

Même si on attend après des certificats d'autorisation pour Portneuf-Sault aux Cochons, les délais sont un peu retardés, à cet égard-là nous ferons des ajouts à l'entente convenue avec le partenaire Hydro-Québec.

1285 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Est-ce qu'il y a des modalités ou des amendements possibles qui pourraient avoir des répercussions de coûts?

Par exemple, il y en a une répercussion dans l'entente ici, page 2 :

1290

"Hydro-Québec remettra à Betsiamites la valeur de l'énergie en fonction d'un prix de trois cents le kilowattheure (3 ¢/kWh) indexé en fonction de l'augmentation des tarifs de l'électricité au Québec, tatata.

1295

"Ce prix pourra également comprendre une portion, soit cinquante pour cent (50 %), en relation avec les prix de la Nouvelle-Angleterre."

On sait que depuis la signature de l'entente, il y a eu une flambée de prix relativement importante aux États-Unis, moins en Nouvelle-Angleterre qu'en Californie, évidemment. Qu'est-ce que ça signifie vraiment, ce paragraphe-là, et est-ce que c'est un coût supplémentaire qui pourrait s'ajouter au coût de l'entente lui-même.

1300

"Ce prix pourra également comprendre une portion, cinquante pour cent (50 %), en relation avec les prix de la Nouvelle-Angleterre."

1305

Si on présume que les prix pourraient, vont probablement augmenter pour les prochaines années, est-ce que l'Hydro a fait une provision pour ajuster le coût de cette entente-là, relativement au projet dont on parle, en fonction des perspectives de prix en Nouvelle-Angleterre.

1310 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Arnaud, est-ce que vous avez fait – finalement, qu'est-ce qui est convenu dans l'entente, est-ce qu'il y a des changements importants auxquels on doit s'attendre?

1315 **PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

Madame la Présidente, comme l'a dit monsieur Picard, il n'y a eu aucun amendement d'apporté à l'entente depuis sa signature, le 2 septembre 1999.

1320 Lorsque nous irons au conseil d'administration pour l'autorisation de procéder à la phase réalisation, bien sûr nous actualiserons tous les paramètres inhérents à cette entente, pour donner son coût global et obtenir l'autorisation de procéder.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1325

Et ça, ça inclut les changements du marché?

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1330 Les meilleures prévisions que nous pourrons faire pour la durée de l'entente qui est très longue, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1335

PAR M. JACQUES RUELLAND:

En 1999, on faisait des hypothèses de prix aux États-Unis qui sont totalement différentes maintenant.

1340

Quelle est l'hypothèse que retient maintenant l'Hydro sur les augmentations de prix en Nouvelle-Angleterre, par rapport à celles de 1999. C'est pas compliqué, ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1345

Excusez. Est-ce que vous pouvez répondre à ça, s'il vous plaît?

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1350 Je n'ai pas cette information, et il serait téméraire de ma part d'essayer de faire des prévisions, compte tenu de la volatilité du marché actuel et de sa tendance à une augmentation de la volatilité.

1355 Nous avons des experts à cette fin, mais je n'ai pas l'information en ce moment. Je ne
sais même pas si je pourrais l'obtenir, compte tenu de l'incertitude qui gravite autour des
marchés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1360 Merci.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1365 Je vais vous souligner que moi, je dois quitter pour Montréal à la fin de la séance demain
après-midi. Alors si les gens des MRC sont convoqués, à la suite de mes requêtes, seulement
demain soir, il sera pas nécessaire.

1370 Et deuxièmement, hier on a eu une description des projets à différents stades d'analyse
et d'étude, est-ce qu'on pourrait avoir, dans la liste qui va être déposée, les échéanciers et les
dates, quelle date est-ce qu'il y a un avis de projet de déposé, à quelle date est-ce que le projet
est rendu au stade de l'avant-projet, dans la liste qui nous a été déposée hier.

1375 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, la liste que vous avez demandée, elle est déjà déposée. Est-ce qu'on peut avoir des
échéanciers sur cette liste-là, pour la compléter?

1380 **PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

Nous pourrions vous fournir le calendrier des dates de dépôt d'avis et tout ça.

1385 Quant aux dates de mise en service et d'échéancier de réalisation, elles sont déjà
consignées dans les dossiers qui ont été soumis aux instances gouvernementales pour un
processus d'autorisation.

1390 Pour les projets potentiels, au moment où nous nous parlons, il est très difficile d'arrêter
une date de mise en service. Donc nous allons faire du mieux que nous pouvons, mais je crois
que pour les projets potentiels, la date est à venir et à déterminer plus tard, parce que bien sûr,
nous voulons nous assurer qu'avant d'avancer dans certains dossiers que notamment, un des
critères, l'accueil favorable des projets, puisse être, dans les mesures du possible, bien
développé et articulé.

1395 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1400

Ça va, merci.

1405

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LA PRÉSIDENTE:

1410

Alors dans la liste des projets hydroélectriques qui ont été déposés hier, il y a encore un problème, là, on en avait parlé, il y avait un tableau où il fallait que ce soit ajusté.

1415

Vous l'avez fait, monsieur Primeau, et puis quand vous avez donné la liste des projets, on n'a pas les mêmes données que l'acétate précédent que vous aviez donné, et ça correspond pas non plus à ce qu'on a dans l'étude d'impact, et ce qu'on avait pour Portneuf.

Je vous avais demandé, est-ce que c'est les données les plus récentes, et puis vous m'avez dit oui. Mais là, quand on a reçu la liste des projets, il y a encore des différences.

Alors c'est dans PR.3, la page 2.9. On va essayer d'avoir les vraies données, si c'est possible.

1420

Alors pour la dérivation partielle de la rivière Portneuf vers le réservoir Pipmuacan, dans le tableau 2.4, c'est deux cent quarante-sept (247 m³/s) et dans l'acétate à l'audience, vous avez indiqué que c'était deux cent trente-neuf (239 m³/s) comme sur la liste des projets.

1425

Pour Sault aux Cochons, c'est cent quarante-neuf (149 m³/s) dans l'étude d'impact, et sur la liste de projets hydroélectriques, c'est cent trente-cinq (135 m³/s).

1430

Alors on aimerait savoir exactement quels sont les chiffres qui sont les bons, s'il vous plaît.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Il y a sûrement une bonne explication, on va vous revenir là-dessus.

1435

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

Alors je donne la parole à monsieur Dufour.

1440

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

1445 Puisque nous avons la présence des représentants du ministère des Ressources naturelles, j'aimerais poser la question à monsieur Nazon sur d'abord la démarche que nous avons entreprise au Québec, depuis quelques années, sur la classification des rivières, et j'aimerais savoir où on en est avec ce travail collectif.

1450 Et peut-être nous dire aussi, dans ce cadre-là, ce qui a été envisagé pour le bassin du Saguenay, ou si vous avez des réponses en ce qui a trait au bassin du Saguenay dans son ensemble.

PAR M. PHILIPPE NAZON:

1455 Oui madame la Présidente, effectivement, il y a un travail qui a été effectué avec l'aide d'un consultant du Saguenay, le ministère des Ressources naturelles, le ministère de l'Environnement et le ministère de la Culture et des Communications; il y avait trois (3) représentants qui siégeaient à un comité, qui ont effectivement produit un rapport.

1460 Et pour le moment, je pourrais dire en utilisant un terme entre guillemets, le dossier est sur la glace pour deux (2) raisons. C'est que la spécialiste qui travaillait chez nous, au ministère, sur le dossier de la classification des rivières, nous a quittés, elle est rendue maintenant au ministère de l'Environnement. Donc je pourrai pas en dire plus.

1465 La seule chose que je pourrais faire, c'est vous déposer donc le rapport qui a été produit par nos consultants, en collaboration avec les trois (3) spécialistes.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

1470 D'accord. Alors merci.

J'aimerais peut-être revenir, si vous me permettez, madame la Présidente, sur la question, puisque nous avons quelqu'un de la Régie, monsieur Thivierge, je pense...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1475 Mais avant d'aborder ça, j'ai eu un signe de madame Paul pour la classification des rivières.

PAR Mme MIREILLE PAUL :

1480 Oui, c'est peut-être pour compléter la réponse de monsieur Nazon, une des conclusions du comité tripartite auquel monsieur Nazon faisait référence, c'était de remettre aux régions cette responsabilité-là de classification des rivières, il y eu aussi des recommandations internes, au ministère de l'Environnement, qui voulaient que cet aspect-là soit examiné dans le cadre d'une consultation générique sur la gestion de l'eau au Québec, ce qui a été fait.

1485

Donc maintenant, dans les orientations générales de la future politique de gestion de l'eau, on retient pas nécessairement la classification des rivières, mais plutôt une gestion par bassin versant, c'est ce qu'on propose comme orientation.

1490

Et à l'intérieur de cette gestion-là par bassin versant, si les organismes responsables veulent classer des rivières ou des portions de rivières, pour les préserver pour un usage particulier, cette responsabilité-là va leur être dévolue.

1495 **PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Merci.

1500

Alors si vous me permettez, je vais revenir sur la question de l'efficacité énergétique, c'est pour monsieur Thivierge, ma question s'adresse à monsieur Thivierge. Nous n'avons pas souvent l'occasion d'avoir un expert sur ces questions-là de l'efficacité énergétique.

1505

Est-ce que vous pourriez, disons sommairement, nous dresser un bilan des efforts déployés au Québec, je veux pas que vous fassiez une thèse, mais sur les efforts que nous avons déployés au Québec jusqu'à maintenant, dans ce domaine, et est-ce qu'il serait possible de me dire, c'est une question que j'ai posée au promoteur il y a deux (2) jours, de me dire qu'est-ce qu'il faudrait faire, qu'est-ce qu'il faudrait investir, combien ça pourrait nous coûter pour réaliser les mêmes gains qu'on veut aller chercher dans la dérivation de la rivière Manouane.

1510

Qu'est-ce qu'il faudrait investir, combien, pour aller chercher la même quantité d'énergie, les mêmes gains qu'on veut aller chercher. Est-ce que vous comprenez ma question?

PAR M. SIMON THIVIERGE:

1515

En regard des efforts si on veut passés, il y a des efforts des différents intervenants, c'est très varié, notamment Hydro-Québec a eu un programme d'efficacité énergétique au début des années quatre-vingt-dix qui s'est prolongé au cours des ans, qui visait différentes clientèles, tant résidentielles, commerciales, institutionnelles et industrielles.

1520

L'Agence elle-même a des programmes, actuellement, tant au niveau résidentiel, commercial, institutionnel. Au niveau résidentiel, on a un programme pour les faibles revenus, on a un programme dans la maison neuve, on a un programme dans les maisons usagées, entre guillemets, dans les maisons existantes.

1525

Et par ailleurs, les individus eux-mêmes font des démarches d'efficacité énergétique, les entreprises elles-mêmes font des démarches, les grandes sociétés québécoises qui sont par exemple dans un marché très concurrentiel et qui ont des factures énergétiques importantes, on n'a pas besoin de les pousser dans le dos pour faire de l'efficacité énergétique. Quand une nouvelle technologie apparaît, elle est adoptée.

1530

Et il y a également au niveau fédéral qu'il y a des démarches, il existe l'Office de l'efficacité énergétique qui est un peu le parallèle, dans le contexte fédéral, de l'Agence de l'efficacité énergétique, qui a des programmes tant au niveau résidentiel, commercial, institutionnel, industriel et du transport aussi, qui visent toujours la même chose, une démarche vers une plus grande efficacité énergétique.

1535

Donc il y a pas seulement un intervenant, il y a un paquet d'intervenants.

1540

Et un nouvel intervenant actuellement, c'est la Régie de l'énergie qui doit s'assurer que les distributeurs développent une préoccupation d'efficacité énergétique. Dans le cas des distributeurs gaziers, il y a déjà eu des plans d'efficacité énergétique présentés à la Régie et acceptés par la Régie.

1545

Ce qui fait que c'est difficile de faire un bilan quantifié. Naturellement, actuellement, à l'Agence, il y a une démarche via un consultant, monsieur Jean-Thomas Bernard, de la Chaire de l'économie en énergie électrique, qui est en train de développer une démarche, et on travaille avec lui, pour essayer d'évaluer, depuis 1990, quels sont les gains de la société québécoise en efficacité énergétique.

1550

On essaie de réaliser un peu la même étude qu'a faite le fédéral dans un contexte canadien. Mais les résultats ne sont pas disponibles à ce moment-ci.

1555

Mais on va essayer de chercher, d'une certaine manière, en regard de l'évolution de la consommation depuis 1990, de décortiquer qu'est-ce qui est lié par exemple à la croissance économique ou à la croissance des ménages, qu'est-ce qui est lié aux changements de température, pour arriver, quel est le gain net en efficacité énergétique que la société québécoise a su développer avec le temps. Et dans ce cas-là, c'est depuis 1990.

1560

Mais je n'ai aucun résultat, les travaux sont en cours et se poursuivent.

1565

En regard de votre deuxième question, j'ai pas de réponse simple. Encore là, présentement, comme notre plan de développement, notre dernier plan de développement l'indique, on est à évaluer les potentiels résiduels d'efficacité énergétique.

1570

Il s'est pas fait, à ma connaissance, d'évaluation de potentiels depuis le début des années quatre-vingt-dix, où Hydro-Québec avait réalisé une étude à cet égard-là. Depuis 1990, il y a eu plusieurs modifications, modifications de réglementation, nouvelles technologies, évolution des prix, donc naturellement, le potentiel de 90 a probablement évolué.

Il y a eu aussi les programmes d'efficacité énergétique, donc qu'est-ce qui est réalisé je veux dire est gagné.

1575 Donc présentement il y a une démarche, notamment avec Hydro-Québec, pour évaluer les potentiels. C'est un instrument qui va nous mettre notamment d'estimer le coût de nouveaux gains, si on veut, de nouveaux programmes; ça va nous permettre aussi de réorienter nos programmes s'il est nécessaire.

1580 Mais à ce moment-ci, je pourrais pas vous dire, pour un projet comme Manouane, ça prendrait telle dépense en termes de programmes pour remplacer le projet de Manouane, de dérivation de Manouane. Je peux pas prétendre savoir ça.

1585 Mais le jour où on aura les résultats sur les potentiels, on pourrait à ce moment-là en faire une certaine estimation, en ayant toutes les attentions particulières de traitement de données.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Merci beaucoup.

1590 **JOHN BURCOMBE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1595 Alors on poursuit avec la liste, et il y a monsieur John Burcombe qui a d'autres questions à nous poser.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1600 Bonsoir madame la Présidente.

1605 Alors on a parlé tantôt de l'entente avec Mashteuiatsh, alors je me demande, est-ce qu'on peut demander qu'une fois l'entente est signée, est finalisée, qu'on aurait copie de cette entente ou au moins un résumé, de la même façon qu'on a pour l'entente Pesamit?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Où en sont rendues les négociations, est-ce que vous espérez avoir une entente très bientôt?

1610 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Comme je l'ai dit, madame la Présidente, l'entente est en signature. Donc il y a une entente, et en ce moment, elle est dans un processus de signature.

1615 Alors en principe, nous, nous sommes d'accord de faire comme nous avons fait pour Pesamit. On posera la question à la communauté de Mashteuiatsh.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1620 Alors vous pourrez déposer un résumé quand ce sera signé. D'accord, merci.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1625 Alors dans un autre sujet, je sais pas si vous voulez aborder maintenant, je peux peut-être le faire à un autre moment, j'aimerais connaître la caractérisation des aires qui seront envoyées avec la formation du lac Grand Détour.

1630 Alors je sais pas si c'est prévu de faire une présentation là-dessus prochainement ou à un certain moment, ou est-ce qu'on va le traiter en ce moment?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1635 Il y a pas de présentation de prévue, je pense que c'est une question qui pourrait être répondue maintenant.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1640 Parce que je vois par la carte, c'est pas trop détaillé mais je vois qu'il y a même des petits lacs qui seront envoyés.

1645 C'est quoi la caractérisation de ces lacs en ce moment, est-ce qu'ils contiennent certains poissons.

 Et je vois aussi que peut-être une grande partie des terrains sont des terres humides, est-ce que c'est le cas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1650 Quand vous parlez de caractérisation, c'est une description des milieux, finalement, que vous voulez; c'est ça?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1655 C'est ça, c'est quoi le type de terrain qui sera envoyé.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

1660 Madame la Présidente, ce qu'on a évalué dans le cadre de l'étude d'impact, c'est qu'avec
la création du futur réservoir du Grand Détour, en termes d'habitats de poissons, on l'a
mentionné déjà quelques fois, on aurait un gain de près de mille quatre cent trente-deux
hectares (1432 ha) d'habitats qui seraient utilisables tant par le grand brochet et le grand
1665 corégone. Ce sont les deux (2) espèces qui seraient favorisées à la suite de la création du
réservoir.

On a aussi identifié, donc ce gain en terme d'habitats se traduit par un gain en termes de
biomasse récoltable, c'est-à-dire de poissons qui pourront être pêchés.

1670 On a aussi mentionné dans l'exposé sur l'aménagement d'espaces utilisables par la
faune aquatique une installation possible d'une population de touladi. C'est une espèce qui est
présente dans le cours inférieur de la rivière, mais elle pourrait être introduite avec la création du
futur réservoir.

1675

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1680 Mais, madame la Présidente, c'est plutôt les pertes que je demande. C'est quoi
l'utilisation actuelle des terrains qui seront perdus quand ils seront ennoyés. Ça, c'est la
question.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

1685 Alors en termes de végétation, puisque je pense que c'est peut-être plutôt la
préoccupation qui est soulevée, donc on parle d'un ennoisement d'une superficie de quatre cent
quatre-vingt-six hectares (486 ha) de végétation riveraine, qui est principalement constituée
d'aulnaies.

1690 À plus long terme, on prévoit que les milieux humides seraient reconstitués. Si vous
voulez, je pourrais peut-être replacer la photographie aérienne.

Donc il s'agit de la photographie aérienne du lac du Grand Détour, avec les différentes
cotes. Donc avec la création du futur réservoir, il va y avoir formation de nouvelles baies et ces
1695 milieux vont constituer des habitats propices à la constitution de nouveaux écotones riverains.

Et en termes aussi de mesures d'atténuation, on se propose donc de déboiser jusqu'à la
cote maximum de quatre cent dix-huit mètres (418 m), mais d'aller aussi au-delà, c'est-à-dire de
déboiser un trois mètres (3 m) linéaires additionnels, à l'intérieur duquel la nouvelle
1700 recolonisation arbustive pourra s'effectuer dans le futur milieu riverain.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Alors laissez la photo aérienne, s'il vous plaît.

1705

Alors ça répond pas toujours à mes questions, parce que je crois qu'il y a certains petits lacs qui seront envoyés, c'est quoi la caractérisation de ces petits lacs, est-ce qu'ils contiennent certaines espèces de poissons, est-ce qu'ils sont des aires de fraie, etc.

1710

Combien de petits lacs seront envoyés, c'est quoi la superficie de terres humides et la classification des terres humides? Il y a cinq (5) différentes classifications des terres humides, je crois, alors c'est quoi les différentes terres humides qui seront envoyées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1715

Est-ce que vous avez une liste des lacs, des petits lacs qui seront envoyés?

1720

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On a les cartes, on peut présenter la carte où on voit exactement les lacs qui vont être envoyés.

1725

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, s'il vous plaît.

1730

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je pense que Claude va répondre à la question plus spécifiquement.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

1735

Bien, concernant les espèces de poissons, les relevés qu'on a faits dans le secteur du lac du Grand Détour, y compris dans les lacs environnants, les espèces présentes, les espèces dominantes je dirais, c'est le grand brochet et le meunier. C'est les deux (2) principales espèces de ces lacs-là, autant dans la rivière aux Hirondelles que dans les lacs adjacents, lac Patrick. C'est un bassin où on retrouve principalement ces deux (2) espèces-là.

1740

Et on a fait une recherche spécifique, parce qu'il y a des espèces en aval qu'on se demandait si on pourrait les retrouver en amont, comme la ouananiche, le doré. Ces espèces-là se retrouvent pas au-delà de la pourvoirie du Lac Duhamel. C'est pour ça qu'on a fait une recherche spécifique dans ce secteur-là.

1745

Donc il y a du corégone, aussi, qui est présent dans le secteur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1750

Et puis au niveau des terres humides, est-ce que vous avez des estimés pour la perte, la quantité qui est perdue?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

1755

En fonction de la politique fédérale sur les terres humides, nous avons identifié qu'il y aurait une perte de trois cent soixante-quatorze hectares (374 ha) d'aulnaies, de cent douze hectares (112 ha) d'herbaçaies.

1760

Et ces deux (2) superficies étant localisées en périphérie, avec la future zone inondée du lac du Grand Détour, une perte de trois hectares (3 ha) de végétation riveraine serait associée au secteur de la rivière aux Hirondelles.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1765

Alors est-ce qu'on peut voir l'acétate, s'il vous plaît.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1770

Oui, vous pourriez le déposer.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

1775

Alors il s'agit de l'acétate LE-17-48.

Alors comme je le mentionnais, vous avez au premier point les trois (3) superficies. Notre appréciation, c'est que ces mêmes pertes, ces mêmes valeurs seraient compensées par une bande riveraine plus large qui sera reconstituée à l'intérieur du corridor de la rivière Manouane.

1780

À l'intérieur du secteur du lac Duhamel, avec la mise en place du seuil, c'est un gain de l'ordre de huit (8 %) à dix pour cent (10 %) qui sera reconstitué.

1785

Et à l'intérieur du secteur en amont du kilomètre 78, ces mêmes gains pourraient atteindre des valeurs jusqu'à quarante pour cent (40 %).

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1790

Alors la carte qui a été présentée est à assez grande échelle, est-ce qu'on n'a pas quelque chose plus détaillée pour décrire exactement les terrains qui seront ennoyés?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez une carte à échelle plus grande?

1795

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Elles sont au mur.

1800

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous pouvez regarder à la pause, monsieur Burcombe, et puis nous indiquer si vous considérez que c'est suffisant.

1805

PAR M. JOHN BURCOMBE:

D'accord.

1810

Et la photo aérienne, c'est que monsieur Primeau a fait certaines explications hier, mais j'ai pas bien suivi le tout. C'est quelle date, la photo aérienne?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

1815

La photographie date de 1987. Elle est à l'échelle un quinze-millièmes (1:15 000).

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1820

Et si je comprends bien, ça se trouve à être à peu près la superficie du réservoir une fois formé, c'est ça?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

1825

Sur cette photographie, peut-être pour le bénéfice des gens qui sont en ligne, on a identifié donc le niveau du lac du Grand Détour lors de la prise de la photographie aérienne, donc le niveau était, le 10 juillet 1987, de quatre cent onze virgule huit mètres (411,8 m).

1830

Sur cette photographie, on a reconstitué les cotes des niveaux moyens avant dérivation, donc en 1957; il s'agit du trait plein.

Et dans le tireté, on a le niveau moyen futur qui est, lui, à la cote quatre cent quinze virgule cinq mètres (415,5 m).

1835

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Et il y avait une discussion sur où se trouve le niveau quatre cent dix-huit (418 m) mais est-ce que ce sera possible de nous fournir une photo aérienne avec le tracé du niveau quatre cent dix-huit (418 m)?

1840

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Le niveau quatre cent dix-huit (418 m) apparaît sur la figure "Aménagement général", qui est reproduite dans le rapport d'avant-projet.

1845

PAR M. JOHN BURCOMBE:

C'est toute l'information qu'on peut avoir? Est-ce qu'il y a pas d'information plus détaillée que ça?

1850

Est-ce qu'on peut tracer le niveau sur la photo aérienne, pourquoi pas?

La photo aérienne est seulement la partie centrale du lac du Grand Détour, parce que ça a des bras qui vont au nord, au sud, à l'est. Alors c'est assez difficile de voir exactement toute la superficie qui sera ennoyée, le type de terrain qui sera ennoyé.

1855

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Madame la Présidente, je voudrais vous faire remarquer que nous avons ici une photo aérienne que nous avons utilisée pour faire voir le niveau par rapport au niveau original du lac, le niveau moyen par rapport au niveau original du lac.

1860

Et sur la carte de l'aménagement général, nous avons indiqué les limites du futur réservoir à sa cote maximum, pour montrer exactement la zone d'enneigement.

1865

Nous n'avons pas jugé nécessaire, dans le cadre de cette étude et dans le cadre de la précision de cette étude, d'aller plus loin dans la représentation de la zone d'enneigement.

Nous pensons que cette représentation est suffisante pour pouvoir porter un jugement sur la zone d'enneigement.

1870

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je pense que ce que monsieur Burcombe veut dire, vous me corrigerez si j'ai tort, mais dans la carte "Aménagement général", on a perdu ce qu'il y a sous l'eau comme fond de carte. Finalement, on peut pas savoir qu'est-ce que c'est comme terrain, est-ce que c'est plat, quels sont les contours, etc.

1875

On peut voir l'étendue, d'accord, mais comme type de terrain en dessous, qu'est-ce qu'il y a exactement, est-ce qu'il y a des terres humides, est-ce qu'il y a des ruisseaux.

1880

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On va vous faire voir une carte topographique au cinquante-millièmes (1:50 000).

1885

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Est-ce que c'est ça, monsieur Burcombe?

1890

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1895

Oui. Pour moi, c'est seulement d'avoir un peu plus d'informations, parce qu'il me semble que la superficie qui est inondée est très irrégulière, et c'est pas évident exactement quel type de terrains qui seront ennoyés.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

1900

Donc je viens de déposer sur le deuxième rétroprojecteur la carte de description du milieu, qui apparaît dans le volume 2 du rapport d'avant-projet.

1905

On peut voir sur cette même carte donc une partie des milieux humides auxquels je faisais référence un peu plus tôt.

De même qu'à cette échelle-ci, on voit aussi les petits plans d'eau qui bordent le lac du Grand Détour actuel.

1910

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et les tributaires?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

1915

Oui.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1920

Mais si on veut regarder tout ça en perspective du réservoir, il faut tracer le niveau quatre cent dix-huit (418 m), pour trouver ce qui se trouverait en bas de quatre cent dix-huit (418 m). C'est pas un travail qui a été déjà fait quelque part, qu'on souligne c'est où le contour quatre cent dix-huit (418 m)?

1925 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, madame la Présidente, tout est faisable. C'est pas la façon de faire que nous avons choisie, nous avons choisi d'isoler sur une carte séparée la zone ennoyée.

1930 Je voudrais simplement faire remarquer à la Commission et au public que dans le deuxième volume du rapport, à l'annexe J, il y a un inventaire détaillé de toute la zone de la dérivation, avec toute une description détaillée autour du lac du Grand Détour. Excusez, à l'annexe D, à l'annexe D!

1935 Et s'il s'agit de tracer le contour du lac sur la photo, je sais pas si la photo est assez grande, mais je pense qu'on peut en prendre quelques morceaux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1940 Je pense que ce serait mieux sur une carte d'utilisation, parce que là on verrait vraiment qu'est-ce qu'il en est.

Parce qu'au moins, ici, vous avez des indications où sont les tributaires, où sont les ruisseaux.

1945

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On va mettre la carte des impacts, on va voir si c'est plus satisfaisant.

1950 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il y a beaucoup d'informations qui ont été enlevées sur le fond de carte, sur cette carte-là.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

1955

Effectivement, madame la Présidente, c'est pas une carte topographique, c'est une carte qui identifie les différents éléments d'inventaires thématiques.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1960

D'accord, je vais regarder les cartes, pour voir si c'est suffisant. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1965

Si c'est suffisant, d'accord.

Nous allons prendre une pause, il est neuf heures moins quart (9 h - $\frac{1}{4}$), nous allons revenir à neuf heures et cinq (9 h 05). Merci.

1970

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1975

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1980

Alors on va reprendre!

Monsieur Blais, vous nous entendez?

1985

PAR M. SIMON BLAIS:

Oui, madame, je vous entends très bien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1990

Monsieur Demers?

PAR M. MICHEL DEMERS:

1995

Oui madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2000

Très bien, merci.

J'aimerais aussi indiquer que monsieur Pierre Gauthier, du ministère des Régions, est présent, et que madame Catherine Otis, du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, est également avec nous.

2005

J'aimerais aussi vous informer que tous les jours, il y a des documents qui sont déposés par les organismes ou par le promoteur. Ils sont à l'arrière, vous pouvez les consulter.

2010

Demain, la Commission va faire le point à savoir sur toutes les choses qu'on a demandées, si tout est bien rentré, et on vous indiquera ce qui manque, et c'est sûr que nous, on va s'assurer d'avoir finalement toute l'information d'ici la fin de la semaine prochaine.

2015

Alors j'aimerais qu'on procède maintenant à la deuxième présentation d'Hydro-Québec, qui est une présentation sur la navigabilité.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2020

Madame la Présidente, je voudrais d'abord vous présenter, à l'aide d'un graphique, d'une illustration, les profondeurs qui ont été utilisées, c'est-à-dire les tirants d'eau qu'on a considérés dans le cadre de l'évaluation des conditions de navigabilité des rivières Manouane et Péribonka.

2025

Donc dans la partie supérieure de l'illustration, on observe que pour la pratique du canot, c'est une profondeur minimale de trente centimètres (30 cm) qui a été utilisée dans l'analyse, tandis que pour la navigation avec une embarcation à moteur, c'est un tirant d'eau d'un minimum de soixante centimètres (60 cm) qui a plutôt été utilisé.

2030

Je dois aussi mentionner, certains intervenants ont mentionné qu'ils pratiquaient aussi la motomarine, à l'intérieur des corridors des rivières. En ce qui concerne ce type d'embarcation, c'est plutôt un tirant d'eau de l'ordre de deux pieds (2 pi). Donc on serait en fait à l'intérieur des limites, donc du minimum pour le canot et du minimum de soixante centimètres (60 cm) pour les embarcations à moteur.

2035

Donc à titre de référence, je laisse ici, sur le deuxième rétroprojecteur, la carte qui identifie les différents abaissments prévus, les profondeurs maximales enregistrées dans le corridor de la rivière.

2040

Lors des différents échanges qu'on a pu avoir avec tant les représentants du milieu, on nous a signalé que la rivière Manouane est reconnue canotable par la Fédération québécoise de canot-kayak. C'est un parcours dont la difficulté est qualifiée de moyenne. Elle est constituée de zones qui vont tant de zones difficiles à franchir, certaines étant déjà en conditions actuelles infranchissables.

2045

Il y a un forfaitiste qui organise des excursions dans le secteur, c'est-à-dire qui va du lac Duhamel au lac Tchitogama, donc dans la portion je dirais peut-être intermédiaire de la rivière Péribonka, on est au kilomètre 72.

2050

Et dans le cadre aussi des différentes enquêtes qu'on a réalisées auprès des villégiateurs et des pourvoyeurs, ceux-ci nous ont donc rappelé qu'ils utilisent le secteur du lac Duhamel et la portion principalement localisée de l'embouchure de la Manouane au kilomètre 50.

2055

De même que les représentants de la Communauté de Mashteuiatsh qui utilisent davantage le tronçon qui est localisé entre les kilomètres 83 et jusqu'au site de dérivation, au kilomètre 97.

2060

Si vous voulez, je décomposerais donc le portrait de la rivière Manouane en trois (3) tronçons. Donc le premier, qui est localisé des kilomètres 0 au kilomètre 50.

On a ici une photographie qui illustre, je pense qui est assez caractéristique de ce tronçon de la rivière, qui est constitué de nombreux bras, des chenaux secondaires, des îles. Donc c'est un tronçon qui est navigable en canot et en embarcation moteur en conditions actuelles.

2065 Les vitesses qu'on y observe varient de faibles à moyennes. Les profondeurs qu'on a mesurées, les profondeurs maximales qu'on a mesurées dans ce tronçon, à l'intérieur d'un chenal propre à la navigation, varient d'un peu moins d'un mètre (1 m) jusqu'à des valeurs qui atteignent quatre virgule quatre mètres (4,4 m).

2070 L'abaissement qu'on y prévoit avec le projet de dérivation varierait entre des portions de vingt-deux (22 cm) à quarante centimètres (40 cm). Je vous rappelle que les contraintes qu'on a utilisées sont des valeurs maximales, donc c'est l'abaissement maximal qui serait observé en condition d'étiage, donc au mois d'août.

2075 Donc à l'intérieur du tronçon des kilomètres 0 à 50, la navigation serait maintenue pour l'ensemble du tronçon.

Je vous signalais que déjà cette portion peut être déjà difficile à naviguer en conditions actuelles, puisque certains chenaux secondaires sont moins profonds et plus difficiles à utiliser.
2080 Donc parmi les mesures d'atténuation qu'on a suggérées, il y a la mise en place d'une signalisation en rive qui guiderait les utilisateurs vers le chenal qui est identifié ici en bleu, sur l'acétate des kilomètres 0 à 50, donc qui guiderait les utilisateurs vers la portion qui demeure navigable en embarcation moteur pendant les périodes de contraintes les plus sévères.

2085 On se déplace ensuite un peu plus en amont, soit à l'intérieur du tronçon des kilomètres 64 à 83. La photo ici, sur l'acétate LE-10-3, illustre une portion qui est passablement caractéristique de ce tronçon, au kilomètre 66.

2090 Peut-être à titre indicatif, je pourrais vous signaler que les débits enregistrés cette journée-là étaient de quatre-vingt-dix-huit mètres cubes-seconde (98 m³/s).

2095 Donc c'est un tronçon qui est caractérisé par des profondeurs qui sont relativement faibles, déjà en conditions actuelles. Les vitesses, comme on peut le voir par les portions de rapides ou d'écume, sont plutôt élevées.

On observe la présence de nombreux rapides, des chutes; déjà certains obstacles sont présents.

2100 Donc en conditions actuelles, la navigation en embarcation moteur n'y est pas possible. Il y a un tronçon pour lequel on peut utiliser une embarcation moteur, c'est la section ici, soit les kilomètres 70 à 74.

2105 Disons que la navigation en canot y est effectuée par des canoteurs qui sont aguerris, puisque la circulation en canot y est disons plus périlleuse.

Donc la navigation pourra être possible à l'intérieur d'un très court tronçon, soit entre les kilomètres 70 et 74, au cours de la période de crue printanière. Autrement, cette section-ci est déjà, en conditions actuelles, les conditions y sont passablement difficiles.

2110 On se déplace ensuite ici, aux kilomètres 83 et 97 sur l'acétate LE-10-4, on est au kilomètre 82 sur cette illustration.

2115 Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, on a prévu une mesure d'atténuation, un épi au kilomètre 83, qui permettra de maintenir les niveaux à ce qu'ils sont actuellement jusqu'au kilomètre 92.

2120 Entre les kilomètres 92 et 97, déjà la présence d'obstacles naturels, des zones de rapides, de seuils, rend la navigation en embarcation moteur impossible, en conditions actuelles. Donc en conditions futures, les déplacements pourront s'effectuer.

2125 Avant de passer à la rivière Péribonka, je ferais peut-être un résumé de la situation. Donc on est ici avec la carte "Rivière Manouane, localisation des obstacles à la navigation sur le tronçon des kilomètres 0 à 23". Donc vous observerez ici, avec la trame rouge, une zone qui est partiellement infranchissable en conditions actuelles.

2130 Donc à l'intérieur des kilomètres 2 à 14.5, étant donné la présence de certains chenaux secondaires et la présence d'obstacles, hauts-fonds, la navigation y est déjà, en conditions actuelles, un peu plus difficile en embarcation moteur.

2135 Ici, à l'intérieur des kilomètres 19 jusque près du kilomètre 21, nous sommes confiants que la navigation pourra être maintenue. Cependant, à l'intérieur du suivi, on va effectuer des relevés plus spécifiquement dans cette section de la rivière, afin de s'assurer que les conditions de navigation pourront être maintenues.

2140 Sur cette carte, donc sur la localisation des obstacles à la navigation à l'intérieur des kilomètres 23 à 45, un suivi sera effectué à l'intérieur des zones donc du kilomètre 26.5 à aller jusqu'au kilomètre 35. Des relevés sur les profondeurs permettront de confirmer l'évaluation actuelle. Donc on est confiant que la navigation pourra être maintenue dans cette portion.

2145 Et sur cette dernière carte de la rivière Manouane, soit la localisation des obstacles à la navigation à l'intérieur des kilomètres 45 à 97, on observe ici, à l'intérieur des kilomètres 70 jusqu'au kilomètre 74, la seule zone qui deviendra infranchissable avec le projet de dérivation.

2150 Vous observerez qu'elle est enchâssée de part et d'autre, soit des kilomètres 62 au kilomètre 74, jusqu'au kilomètre 83, de zones qui sont déjà infranchissables en conditions actuelles.

Et finalement, dans la portion amont, ici, on a identifié en rouge des zones qui ne sont pas navigables en conditions actuelles, donc soit les kilomètres 96.5 à aller ici, jusqu'au kilomètre 93.

2150 Pour la question ici du lac Duhamel, je vous rappelle qu'à l'intérieur des kilomètres 50 jusqu'à la zone amont du lac Duhamel, avec la mise en place d'une mesure d'atténuation, le niveau pourra être maintenu.

2155 On a aussi prévu une mesure d'atténuation à proximité de la digue du kilomètre 95, donc un portage sera aménagé de façon à permettre aux gens qui utiliseront la partie supérieure de la Manouane de pouvoir se déplacer et de pouvoir rejoindre la rivière Manouane.

Donc je poursuivrais avec la rivière Péribonka!

2160 À la suite des différentes rencontres qu'on a tenues avec les utilisateurs du milieu, la problématique ou les préoccupations associées à la rivière Péribonka nous ont été formulées de façon très claire.

2165 Donc on a réalisé, pour la Péribonka, une série de relevés pour confirmer les baisses de niveaux et les profondeurs actuelles dans cette portion de la Péribonka, soit les cent cinquante (150) premiers kilomètres, donc de l'embouchure du lac Saint-Jean jusqu'à la confluence avec la rivière Manouane.

2170 Donc on a réalisé bon nombre de profils de niveaux, tant dans les secteurs du réservoir de Chute-du-Diable jusqu'à la confluence avec la Manouane, et on a réalisé certaines sections transversales.

2175 Et on a aussi effectué des reconstitutions de débits en conditions actuelles, en conditions futures avec le projet de dérivation.

Et on a aussi réalisé des modélisations hydrauliques, afin de préciser les différentes baisses de niveaux.

2180 Donc dans le cas de la rivière Péribonka, c'est aussi une rivière qui est reconnue par la Fédération québécoise de canot-kayak. On nous avait aussi signalé la présence de quatre (4) centres à vocation récréotouristique, qui sont localisés dans le cours inférieur de la Péribonka, donc on est plutôt à proximité du kilomètre 5, donc à proximité du lac Saint-Jean; et d'autres activités ici, dans le secteur de Sainte-Monique, au kilomètre 20.

2185 Et on a aussi mentionné, au cours des séances précédentes, des activités, un centre de plein air au lac Tchitogama; donc on est ici, au kilomètre 72 de la rivière Péribonka.

2190 Je tiens à signaler que l'ensemble de ces activités, de ces infrastructures sont localisées dans le tronçon où on ne prévoit aucune baisse de niveaux. Donc déjà, il y a des profondeurs maximales qui ont été enregistrées, de l'ordre de quatre point sept mètres (4,7 m) à des valeurs qui dépassent les cinq point sept mètres (5,7 m).

Cette portion de la rivière, donc jusqu'au kilomètre 95, est régie par les aménagements hydroélectriques qui sont localisés dans le cours inférieur de la Péribonka.

2195

Aussi, à travers les différentes enquêtes qu'on a réalisées auprès des villégiateurs, les gens nous ont mentionné qu'ils utilisaient donc le secteur du lac Tchitogama jusqu'à l'embouchure de la rivière Manouane, où ils pratiquaient la pêche à la ouananiche et la pêche au doré aussi, donc les gens circulaient en embarcation moteur, d'autres en canot, dans le secteur entre les lacs Tchitogama et Manouane.

2200

Peut-être illustrer de façon un peu différente. Donc sur l'acétate LE-5-1, on a ici une section transversale de la Péribonka, au kilomètre 150.8, donc à proximité de la confluence des rivières Péribonka et Manouane.

2205

Comme vous pouvez le voir ici, les baisses de niveaux sont vraiment très limitées. Déjà en conditions actuelles, avec le petit tireté, donc on était légèrement au-dessus du niveau quatre cent soixante-quatorze mètres (474 m), en conditions futures le niveau sera légèrement en dessous, on est à l'intérieur du tronçon où les baisses oscilleront entre trois (3 cm) et dix centimètres (10 cm).

2210

Si on se déplace davantage sur le cours aval de la Péribonka, donc au kilomètre 118, la situation est encore assez semblable. Donc vous avez le lit de la rivière qui est représenté ici dans le fond et donc, en conditions actuelles, on a le petit tireté suivi juste en dessous des conditions futures, donc de légères baisses au kilomètre 118.

2215

On a ici une autre représentation, une section transversale, au kilomètre 136. Vous observerez ici la présence d'une île. Donc encore une fois, une légère baisse est représentée.

Je voudrais peut-être mentionner, c'était une autre des préoccupations qui avait été exprimée par les utilisateurs, les intervenants du milieu, qu'associé aux faibles baisses, donc dans la portion supérieure de la rivière, on prévoit effectuer un suivi afin de s'assurer qu'il n'y aurait pas de remise en circulation de bois, de chandelles, de bois flotté.

2220

Cette situation nous apparaît pas problématique, compte tenu des faibles baisses qu'on y prévoit. Cependant, ça va faire l'objet d'un suivi.

2225

Déjà la question a été documentée par le ministère de l'Environnement, la Direction régionale a des relevés sur la situation actuelle, sur les activités de nettoyage aussi. Mais Hydro-Québec s'engage à effectuer un suivi sur cette question.

2230

Donc en conclusion, madame la Présidente, j'aimerais terminer avec l'acétate LE-12-1, les conditions de navigabilité du corridor de la rivière Péribonka demeureront inchangées.

On considère que les baisses anticipées, toujours au mois d'août, demeurent très peu perceptibles; elles seront situées, pour la portion supérieure de la rivière, donc des kilomètres 125

2235

au kilomètre 151, ce sont des baisses maximales de dix centimètres (10 cm) mais qui pourraient être aussi peu que de trois centimètres (3 cm).

2240 Dans le tronçon entre les kilomètres 95 et 125, les niveaux actuels pourraient être maintenus, les baisses maximales atteignant trois centimètres (3 cm).

Et du kilomètre 95 jusqu'au niveau du lac Saint-Jean, on ne prévoit aucun abaissement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2245

Merci.

2250 Vous parlez dans l'étude d'impact de la création d'un nouveau lien navigable entre le réservoir du Grand Détour et le lac Patrick. Est-ce que vous pourriez expliquer pourquoi vous dites ça, est-ce que c'est le canal qui sera navigable? Qu'est-ce qui arrive exactement.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2255 Effectivement, madame la Présidente, cette section est présentement constituée d'une chaîne de lacs, et avec le projet de dérivation, on prévoit effectuer de l'excavation, donc qui va permettre de relier ces différents plans d'eau, et des déplacements seront ainsi possibles en embarcation, à l'intérieur de cette portion du canal, permettant de relier à la rivière aux Hirondelles et éventuellement vers la baie aux Hirondelles.

2260 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quand vous dites des déplacements d'embarcations, est-ce que c'est en canot moteur ou seulement en canot?

2265 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

On pensait en embarcation moteur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2270

D'accord.

2275 Vous indiquez qu'il y a des endroits, il y a des secteurs de rapides qui seraient non accessibles à d'autres types d'embarcation. Est-ce que vous avez évalué le potentiel total de la Manouane par rapport au kayak de rivière?

Parce que là, on a parlé, votre premier acétate, c'était le tirant d'eau pour les canots et pour les embarcations à moteur, qu'est-ce qu'il en est du kayak de rivière?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2280

Dans le cas du kayak de rivière, bien, le tirant d'eau requis est plutôt faible, donc si la navigation est possible en embarcation moteur, qui requiert soixante centimètres (60 cm), ou en canot qui nécessite une profondeur de trente centimètres (30 cm), je pense que la situation sera...

2285

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais on parle des endroits qui sont difficilement accessibles, les secteurs de rapides qui sont difficilement accessibles à d'autres types d'embarcation.

2290

Est-ce que ce serait possible de faire la rivière en kayak, sauf pour deux (2) endroits où c'est infranchissable parce qu'il y a quand même des chutes importantes; mais ailleurs, est-ce que vous prévoyez qu'on pourra faire tout le parcours de la rivière en kayak?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2295

Oui. Comme on a identifié à l'intérieur des différentes cartes, c'est simplement la section des kilomètres 70 au kilomètre 74 qui sera une section qui demeurera difficilement praticable.

Autrement, la totalité de la rivière pourra être utilisée par les embarcations, par les kayaks.

2300

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dufour.

2305

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Oui, merci madame la Présidente.

2310

Nous avons survolé hier la rivière Péribonka, et on a indiqué un certain nombre de tronçons où il y a des hauts-fonds, où il y a des zones où il y a des difficultés de navigation.

Il y aura pas beaucoup de changements, si j'ai bien compris, dans cette zone-là, pas beaucoup de variations.

2315

Quel serait l'impact, à ce moment-là, sur ces zones de hauts-fonds sur la rivière? C'est le tronçon, si j'avais la carte, c'est au-delà de la zone qui est influencée par le barrage de Chute-du-Diable.

Parce qu'on a signalé le fait que déjà, il y a des difficultés, il faut un guide.

2320

PAR M. PATRICK ARNAUD:

C'est le tronçon qui est au-delà du cent vingt-cinq (125) kilomètres, je pense.

2325

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Cent vingt-cinq (125) kilomètres, oui.

2330

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Ce qu'on peut dire, monsieur Dufour, c'est que ces tronçons vont demeurer.

2335

Maintenant, nous avons pris la liberté de vérifier hier auprès d'Alcan quel était le débit de la Chute-des-Passes avant-hier, et il était de quinze mètres cubes (15 m³), alors que normalement il est de quatre cents mètres cubes (400 m³).

2340

Alors je pense que c'est une information qui peut vous intéresser pour évaluer ce que vous avez vu. Parce que c'est quand même - l'Alcan a une production tout à fait basse pour remplir le lac Manouane, le lac Péribonka, je crois.

Et donc c'est évident que normalement, comme c'est une centrale qui produit d'une façon assez constante, il y a beaucoup d'eau.

2345

Et nous avons aussi, nous vous donnons aussi une indication que nous pensons qui peut vous intéresser, c'est que nous estimons, nous n'avons pas fait de mesures parce qu'on n'a pas eu le temps hier, mais nous estimons qu'en ce moment, la crue de la Manouane que vous avez pu voir est de l'ordre de trois cents (300 m³/s) à trois cent cinquante mètres cubes par seconde (350 m³/s).

2350

Donc c'était les conditions qui prévalaient lors de votre visite, avant-hier.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Merci beaucoup.

2355

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. C'est de l'information intéressante pour nous, parce qu'on l'a vu vraiment sur le terrain.

2360

J'aimerais savoir ce que vous avez prévu comme signalisation; est-ce que c'est sur les îles, est-ce que c'est près des rampes de mise à l'eau, est-ce que c'est des bouées.

Qu'est-ce que vous avez prévu?

2365

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2370 Ce qu'on a prévu, c'est une signalisation en rive et sur les îles, pour guider les gens qui naviguent sur la rivière, pour les guider vers le chenal qui demeure navigable, et éviter les écueils ou les bras secondaires, à l'intérieur duquel d'ailleurs il est parfois difficile de se repérer.

Vue des airs, la situation apparaît sans doute bien claire, mais d'une embarcation, les choses ont une autre perspective.

2375 Donc à travers cette forme de signalisation, on pense que ça devrait faciliter la circulation dans cette portion de la rivière.

2380 Je dois peut-être aussi vous préciser que lors des différentes enquêtes ou des rencontres qu'on a tenues, outre les rampes de mise à l'eau de la pourvoirie du Lac Duhamel, à notre connaissance, je sais qu'il y a des rampes de part et d'autre du lac Tchitogama, mais outre ces infrastructures, il y aurait pas d'autres quais ou d'autres infrastructures riveraines à l'intérieur des rivières Manouane et sur la portion supérieure du cours de la rivière Péribonka.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2385 Merci.

2390 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
MAJORIC PINETTE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2395 J'aimerais poursuivre avec nos intervenants, je sais pas si les gens dans la salle qui veulent venir poser des questions ont des questions sur la navigation.

Je pense qu'il y avait monsieur Majoric Pinette qui avait une question.

2400 **PAR M. MAJORIC PINETTE:**

Oui, rebonsoir.

2405 L'étude d'impact prévoit que les déplacements en embarcation ne seront pas recommandables entre le lac Patrick et la rivière aux Hironnelles, et que la baisse progressive des niveaux d'eau dans le lac Patrick et dans le canal de dérivation vont présenter des dangers pour les utilisateurs.

2410 Est-ce que les conditions de déplacements d'embarcations dans ce secteur seront plus difficiles qu'aujourd'hui? Je pense que madame Émond a pas parlé de ce tronçon-là tantôt, je crois.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2415 Madame la Présidente, ce que j'ai signalé tout à l'heure, c'est que présentement, les déplacements entre la baie aux Hirondelles et les lacs Patrick numéro 1 et 2, qui constituent la zone des futurs canaux de dérivation, sont présentement, sont pas praticables en embarcation.

2420 Avec le projet, une zone d'excavation va permettre de relier ces différents plans d'eau et les déplacements d'embarcations seront alors possibles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2425 Sauf qu'il est prévu, tous les sept (7) ans, une baisse du niveau d'eau du lac Patrick, une baisse progressive. Alors je pense que ça va probablement incommoder des utilisateurs du territoire.

2430 Alors est-ce qu'il va y avoir des panneaux, comment ça va se passer, finalement? Ça va se faire sur combien de mois, comment les gens vont être avertis?

Parce que vous pouvez peut-être laisser une embarcation sur la rive, et partir à la chasse pendant plusieurs jours, et vous revenez, est-ce que votre embarcation va être beaucoup plus basse.

2435 Sur le terrain, là, qu'est-ce qui va se passer?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2440 Madame la Présidente, l'utilisation du territoire, dans la zone du canal de dérivation, au niveau de la navigabilité, va se faire principalement après les crues et donc, nous pensons que ça va être une zone qui va être praticable sans danger, pendant cette période.

2445 S'il s'avérait qu'il y ait la décision de fermer les vannes à une crue automnale, il y aura un chemin le long du canal de dérivation et à ce moment-là, il y aura des avertissements qui seront indiqués, une signalisation qui sera mise en place.

Alors je pense que nous allons veiller à la sécurité de l'utilisation de ce segment de navigation, s'il s'avérait qu'il est envisagé qu'il soit utilisé.

2450 **PAR M. MAJORIC PINETTE:**

Ça va être beau.

2455 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça vous satisfait?

PAR M. MAJORIC PINETTE:

2460

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2465

D'accord.

Avez-vous une autre question sur la navigation? Non, ça va? Merci.

2470

DAVID TARDIF

PAR LA PRÉSIDENTE:

2475

Il y avait monsieur Brassard, aussi, qui était en liste; est-ce que vous avez des questions spécifiques sur la navigation, non?

Je vais juste vérifier, parce que s'il y a pas d'autres questions, on va libérer monsieur Demers qui est en appel interurbain.

2480

Monsieur Tardif, oui, vous avez des questions?

PAR M. DAVID TARDIF:

2485

Rebonsoir. Bien, je voulais quand même signaler en commençant que j'ai pas été invité à la table, madame Émond disait qu'elle avait invité des gens du milieu, moi je suis là depuis longtemps, sur le bord du lac Tchitogama, en fait depuis trente-cinq (35) ans.

2490

J'ai fait la Péribonka chaque année, pendant toutes ces années passées, jusqu'aux fourches de la Manouane, et puis sur la Péribonka, en haut des fourches, au moins quarante kilomètres (40 km), je navigue chaque année, et sur la Manouane aussi, chaque année, au moins trente-cinq kilomètres (35 km) sur la Manouane.

2495

Je suis un des gens, à Lamarche, qui connaît le mieux la Manouane, les rivières Manouane et Péribonka, et j'ai pas été invité.

Et puis j'ai un commerce sur le bord du lac Tchitogama depuis quatre (4) ans, que j'opère.

Nous, on a un projet en cours, à part de mon commerce actuel, j'ai un nouveau commerce qui va débiter cette année, avec des Européens. On veut faire venir des touristes français ici, au

2500 Québec, pour descendre la rivière Manouane en canot, du lac Duhamel ou plus haut peut-être, jusqu'au lac Tchitogama.

On invite les gens d'Europe pour vivre une aventure nature, leur faire croire qu'ils vont vivre une expérience des premiers aventuriers, les premiers découvreurs de notre pays. Qu'est-ce que
2505 va être leur réaction en voyant la signalisation, je me le demande.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Avez-vous une question, monsieur Tardif? Parce que ça, c'est des éléments que vous
2510 pouvez mettre dans votre mémoire.

PAR M. DAVID TARDIF:

Est-ce qu'il y aurait moyen de garder la rivière Manouane, durant les mois de navigation
2515 estivale, au niveau actuel, durant trois (3) mois, avec les mesures d'atténuation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.
2520

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Madame la Présidente, c'est pas le projet que nous présentons. Il n'y a pas cette mesure
2525 d'atténuation dans notre projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Le débit réservé va pas garantir que vous avez la rivière actuelle.

2530 **PAR M. DAVID TARDIF:**

Le débit réservé, c'est pas une question, sera insuffisant pour l'aventure que je veux offrir à
mes clients.

2535 Est-ce qu'il y aurait moyen de, sans le maintenir actuel, de le maintenir plus élevé, le
niveau, durant deux (2) mois, l'été?

2540

PAR LA PRÉSIDENTE:

2545 On a discuté d'une possibilité de six mètres cubes par seconde ($6 \text{ m}^3/\text{s}$) au lieu de trois ($3 \text{ m}^3/\text{s}$). Quand on regarde les impacts sur les utilisateurs du territoire, est-ce que cette solution-là est envisageable?

2550 On sait qu'il y a des coûts qui sont rattachés à ça, je pense que c'était vingt-cinq pour cent (25 %) de plus que vous nous aviez présenté, mais si vous calculez tous les coûts des pertes en fait des utilisateurs, est-ce que finalement, on peut essayer de regarder d'augmenter le débit réservé.

2555 Est-ce qu'il y a une limite, là, où ce serait vivable, pendant les mois d'été? La figure trois-six-neuf ($3 \text{ m}^3/\text{s}$ - $6 \text{ m}^3/\text{s}$ - $9 \text{ m}^3/\text{s}$), semble être des chiffres magiques, pourquoi pas quatre ($4 \text{ m}^3/\text{s}$) ou quatre point cinq ($4,5 \text{ m}^3/\text{s}$).

Ça comporterait quoi, si on regardait autre chose.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2560 Madame la Présidente, à trois mètres cubes ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), avec les études que nous venons de faire, nous considérons que c'est tout à fait vivable, et ça va être une rivière qui va être très agréable à descendre.

2565 Actuellement, nous avons optimisé notre projet à trois mètres cubes ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), et nous pensons qu'avec les mesures d'atténuation, c'est une rivière qui va être tout à fait agréable pour le sport et pour la villégiature, et pour le canotage, et pour le kayak, et pour les gens qui vont utiliser des embarcations, je me souviens plus comment ça s'appelle, les embarcations, les moteurs sur l'eau, les motomarines.

2570 Enfin, je pense que toutes les activités vont pouvoir se développer sur la rivière, avec le trois mètres cubes ($3 \text{ m}^3/\text{s}$) comme ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2575 Avez-vous une autre question, monsieur Tardif?

PAR M. DAVID TARDIF:

2580 Madame Émond disait qu'il allait y avoir un suivi d'effectué pour la navigation. Elle disait qu'ils sont confiants que la navigation va pouvoir demeurer possible.

2585 Sinon, il y a un suivi, ils sont confiants, mais si c'est pas possible, est-ce qu'il va y avoir des réactions à Hydro-Québec, à ce niveau-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2590 Est-ce qu'il y a un mécanisme de plaintes qui va être établi, est-ce que les gens par exemple qui considèrent être impactés par le projet, dans votre suivi, est-ce qu'il y a une façon pour les gens qui considèrent que non, ça n'a pas fonctionné, est-ce qu'on va pouvoir recueillir ces préoccupations-là?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2595 Je pense, madame la Présidente, que nous avons actuellement une structure dans laquelle il y a des divisions régionales, à Hydro-Québec, il y a toujours moyen de s'adresser à nos divisions régionales.

2600 Dans le cadre du suivi, c'est évident que nous allons prendre le pouls des utilisateurs, ça fait partie du suivi. Alors il y a pas de problème.

Et comme nous l'avons dit, nous avons comme objectif d'atteindre l'efficacité des mesures d'atténuation que nous prétendons atteindre.

2605 **PAR M. DAVID TARDIF:**

Excusez, mais prendre le pouls, est-ce que ça veut dire qu'ils vont réagir s'il y a un problème; prendre le pouls, c'est pas nécessairement - ils vont savoir qu'il y a un problème, mais est-ce qu'ils vont réagir au problème?

2610

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous allez apporter des correctifs?

2615 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Comme j'ai expliqué, madame la Présidente, si nous prenons le pouls, c'est pour réagir bien sûr, et nous ferons ça de concert avec le ministère de l'Environnement.

2620 **PAR M. DAVID TARDIF:**

Quel genre de réaction est-ce qu'il pourrait y avoir; ça pourrait tu être creuser un canal plus creux pour qu'on puisse passer en bateau ou...

2625 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En fait, je pense que ce sera à discuter, quels sont les problèmes, et puis se concerter entre les gens qui sont impactés, et voir s'il y a des solutions.

2630 Mais on peut pas présumer maintenant quelles seront les solutions s'il y a des problèmes.
Il faudra d'abord les identifier.

PAR M. DAVID TARDIF:

2635 Sur la Péribonka, entre le kilomètre 110 et 130, pour y avoir navigué souvent, en été c'est un problème. Même moi, je réussis pas à chaque année, pour moi c'est toujours un défi, trouver le bon chenal à passer, c'est très large, vous l'avez vu hier.

2640 Si on baisse de quelques centimètres le niveau de l'eau, c'est déjà souvent des situations où même la coque, en levant le moteur, la coque du bateau frotte sur le fond de l'eau, parce qu'on réussit pas toujours à trouver vraiment le bon chenal, parce que des fois le chenal, il descend, il monte.

2645 Alors si on baisse de quelques centimètres le niveau de la Péribonka, ça va être très difficile pour les gens pas habitués de monter sur la Péribonka.

Est-ce qu'il y a des moyens prévus de signalisation. Et même moi qui m'y connais, j'ai de la misère à me retrouver.

2650 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avez-vous prévu de la signalisation dans la section où il y a des hauts-fonds?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2655

Non madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2660

Est-ce que ça peut faire partie du suivi?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2665 Pour l'instant, c'est pas envisagé d'exercer un suivi sur ces hauts-fonds. On pense, comme on l'a dit tout à l'heure, à exercer un suivi pour la question des chandelles potentielles qu'il pourrait y avoir, mais enfin, on nous a dit hier qu'il y en avait pas dans cette zone.

Alors je pense que quand on passera dans cette région, on aura les yeux ouverts, et on verra ce qui se passe.

2670

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

2675 J'aimerais peut-être poser une question à monsieur Demers. Est-ce qu'il y a des critères pour les usagers, pour assurer leur sécurité?

PAR M. MICHEL DEMERS:

2680 En fait, si on parle de signalisation pour la navigation, madame la Présidente, il y a quand même le Système canadien d'aide à la navigation et le Règlement sur les bouées privées qui prévoient le mouillage de bouées diverses, entre autres que ce soit des bouées d'avertissement, ou des bouées de renseignement, ou des bouées qui identifient des obstacles, ou encore des bouées d'endroits interdits, qui ont pour but d'informer les navigateurs soit d'un chenal préférentiel ou de dangers d'obstruction.

2685 Une autre façon pourrait être de cartographier un parcours avec certaines informations sectorielles.

2690 Il y a aussi, en plus de tout ça, la Loi sur la protection des eaux navigables qui prévoit que tous les ouvrages qui sont construits dans des plans d'eau navigables doivent être autorisés par notre ministre, dans le but d'assurer la protection du droit public de navigation.

2695 Et dans le cadre de ces approbations-là, bien, il est certain que nous, on regardera l'installation de tout système d'information, pour s'assurer effectivement que la signalisation est adéquate et conforme avec le Système canadien d'aide à la navigation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2700 Les deux (2) rivières sont considérées navigables, est-ce que pour vous, vous avez des critères, il y a sûrement des degrés de navigabilité, il y a des endroits ici qui nous ont été indiqués qui étaient infranchissables, dépendamment des embarcations.

2705 Alors pour vous, comment vous déterminez finalement qu'est-ce qui est navigable et qu'est-ce qui ne l'est pas?

PAR M. MICHEL DEMERS:

2710 En ce qui concerne la navigabilité au sens navigation, potentiel de navigabilité d'un plan d'eau, la navigabilité est une question de fait. Si un tronçon de plan d'eau est empruntable par quelque embarcation que ce soit, soit à des fins commerciales, de plaisance, de pêche ou autres, et j'inclus le récréatif pour reprendre ce que vous mentionniez tantôt au niveau du kayak, le plan d'eau est considéré navigable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2715 Merci de ces informations.

Est-ce qu'il y aurait d'autres questions pour monsieur Demers? Ça va.

Monsieur Berraja, s'il vous plaît.

2720

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Pour monsieur Demers, est-ce que vous avez des critères quantitatifs reliés à la navigabilité, c'est-à-dire le tirant d'eau maximum et minimum?

2725

PAR M. MICHEL DEMERS:

Le but de la loi, pour répondre à votre question, prévoit la protection du droit public de navigation et ce droit-là est, comment je dirais, s'adresse à toutes sortes d'embarcations.

2730

Les critères qu'on va utiliser, il y a le potentiel de navigabilité du plan d'eau et il y a aussi le type et la densité de navigation qui l'utilisent actuellement.

Donc si on parle de plan d'eau utilisé soit par des canots, des kayaks, bien effectivement, on doit considérer les caractéristiques de ces embarcations-là, autrement dit en largeur, longueur et en tirant d'eau.

2735

Donc pour répondre à votre question, ça part du kayak à aller jusqu'aux gros navires.

Dans le cas qui nous intéresse, effectivement, on parle de canots, kayaks, pontons, embarcations motorisées et motomarines, si j'ai bien compris. Donc on parle d'un tirant d'eau variant de dix (10 cm) à quinze centimètres (15 cm) à aller jusqu'à, je dirais, cinq pieds et demi-six pieds (5 ½ pi-6 pi), là, pour une embarcation moteur.

2740

Est-ce que ça répond à votre question?

2745

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui. Quand vous dites cinq pieds et demi (5 ½ pi), c'est quel genre d'embarcation? Parce qu'ici, on semblait prévoir un tirant d'eau de soixante centimètres (60 cm) seulement.

2750

PAR M. MICHEL DEMERS:

Bien, c'est une embarcation type chaloupe, avec un moteur hors-bord, en calculant l'enfoncement, dépendamment de la vitesse.

2755

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

2760 J'aimerais savoir maintenant s'il y a des gens qui auraient des questions pour Pêches et Océans Canada, sur l'habitat du poisson; parce que s'il y a pas de questions, à ce moment-là, je libérerais les deux (2) personnes. Ça va?

Alors on vous remercie beaucoup, monsieur Blais et monsieur Demers.

2765

PAR M. MICHEL DEMERS:

Merci, madame la Présidente.

2770

PAR M. SIMON BLAIS:

Peut-être, madame la Présidente, je voudrais juste ajouter un petit point, tout à l'heure il y a eu une discussion, ça remonte à loin j'en suis conscient, dans la première partie avant la pause, on parlait de documents, les réponses aux questions fédérales, on a eu la demande à déposer ces documents-là mais nous, c'est une question de propriété des documents.

2775

Donc la façon dont ça fonctionne au registre public, nous on tient un registre public de toutes les étapes de l'analyse des dossiers, tout ça.

2780

On a eu une demande la semaine dernière de déposer ces documents-là, et étant donné que c'est pas notre propriété en tant que telle, les questions si on veut nous appartiennent, de façon morale, mais les réponses, c'est la propriété d'Hydro-Québec, nous avons recommandé, donc pour avoir un traitement plus rapide, de passer directement par Hydro-Québec, pour déposer ces réponses-là, étant donné que ça prenait peut-être un délai d'une semaine et moins. C'est un peu pour ça.

2785

Donc on a conseillé d'aller vers le promoteur plutôt que nous. Donc nous, actuellement, il faut qu'on demande la permission au promoteur pour divulguer ces renseignements-là, et qu'on les envoie, qu'on les fasse photocopier et qu'on les envoie nous-mêmes. Ça aurait pris un délai plus considérable.

2790

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors ces documents-là, j'avais raison, ne sont pas encore sur votre site; c'est ça?

2795

PAR M. SIMON BLAIS:

Ils sont sur le registre public, moi je les ai entrés sur le registre public, mais on peut pas consulter le document à partir de ça.

2800

On peut avoir une liste des enregistrements et ensuite, on fait la demande des documents qu'on voudrait consulter en tant qu'organisme ou citoyen.

2805 Et ensuite, donc nous, quand on a cette demande-là officielle, on fait la demande au propriétaire du document, dans ce cas-ci c'était Hydro-Québec pour les réponses aux questions fédérales.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2810 D'accord, merci monsieur Blais, de cette précision.

PAR M. SIMON BLAIS:

2815 OK, de rien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Berraja.

2820 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci madame la Présidente.

2825 Disons que relié aux questions de navigation, c'est le problème des débits d'étiage, et si je réfère surtout à certaines valeurs qui ont été avancées hier concernant le débit assuré, je pense que le promoteur avait avancé le débit de neuf mètres cubes-seconde ($9 \text{ m}^3/\text{s}$) moyen annuel.

Alors à ce moment-là, ça me fait penser simplement à des variations que le débit connaît.

2830 Et si je vous réfère à l'hydrogramme, figure 5.2, vous avez une grosse variation dans le temps et dans l'espace. Alors à ce moment-là, vous voyez, ça passe depuis des maximums maximorum de quatre cent cinquante mètres cubes ($450 \text{ m}^3/\text{s}$) à presque zéro mètre cube-seconde ($0 \text{ m}^3/\text{s}$), pendant plus de trois (3) mois.

2835 Ça veut dire que le neuf mètres cubes-seconde ($9 \text{ m}^3/\text{s}$) moyen annuel, normalement, n'a pas de sens. Ça me rappelle le bonhomme qui a la tête dans le four et le pied dans le congélateur, en moyenne il n'a ni chaud ni froid!

2840 Alors à ce moment-là, je vous réfère aussi à cette valeur de neuf mètres cubes-seconde ($9 \text{ m}^3/\text{s}$) qui, normalement, si elle est prise dans le temps, vous regardez le tableau 5.10, et vous avez les débits moyens en différents points de la rivière Manouane, avant et après le projet.

2845 Alors si vous regardez, c'est que tout simplement, ces débits-là sont toujours inférieurs à neuf mètres cubes-seconde ($9 \text{ m}^3/\text{s}$), et ça tourne autour de trois point cinq mètres cubes-seconde ($3,5 \text{ m}^3/\text{s}$). Et ceci, jusqu'au kilomètre 61.

D'autant plus, je fais remarquer au promoteur que c'est des débits moyens, on aimerait bien avoir les débits de dix pour cent (10 %) et de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de probabilités, et je pense que ça peut refléter la variabilité du régime hydrologique. Merci.

2850

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

Bon, monsieur Primeau je pense vous a dit hier que le débit moyen retourné à la rivière était de neuf mètres cubes-seconde (9 m³/s) en conditions futures, et puis il vous a dit que de ce neuf mètres cubes-seconde (9 m³/s), un débit minimum de trois mètres cubes (3 m³/s) était assuré à la rivière, alors c'est la partie froide, et disons que le cinq (5 m³/s) résiduel - un débit moyen de neuf mètres cubes-seconde (9 m³/s) est retourné à la rivière, un débit de trois (3 m³/s) minimum est retourné à la rivière par le biais des ponceaux, mais ces ponceaux-là débitent une moyenne de quatre (4 m³/s).

2855

2860

Disons, ça varie légèrement, ça varie de trois (3 m³/s) à à peu près quatre (4 m³/s), cinq point un (5,1 m³/s), avec une moyenne de quatre (4 m³/s).

2865

Et le reste, le reste du neuf mètres cubes-seconde (9 m³/s) est retourné à la rivière sous forme de déversements au-dessus de la crête du barrage, au mois de mai. OK, ça, c'est le débit réservé.

2870

Si vous voulez avoir la variation des débits, les dix pour cent (10 %), disons, on vous donne pas le quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) mais on vous donne le dix pour cent-quatre-vingt-dix pour cent (10 %-90 %), c'est les débits classés par mois, c'est présenté au tableau 5.9, à la page 5.16 du rapport d'avant-projet.

2875

Peut-être que vous vous interrogez aussi sur le fait que si on compare les débits moyens naturels, la somme du débit, si on compare mois par mois, la somme du débit dérivé moyen et réservé n'équivaut pas au débit naturel, c'est qu'il y a un petit étalement dans le temps.

2880

C'est que le réservoir, disons, déplace un petit peu l'hydrogramme dans le temps. Alors si on regarde les mois de janvier-février-mars, la somme du débit dérivé et réservé est supérieure au débit naturel, alors que c'est le contraire en période de crue, où il y a un petit étalement, un laminage comme on appelle dans le jargon des hydrauliciens.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

2885

Merci beaucoup.

Je pense que vous référez au tableau 5.3, c'est le débit journalier actuel, c'est-à-dire reconstitué et classé à la hauteur du futur barrage.

2890

On aimerait bien avoir le même tableau, mais pour les débits dérivés, avec les mêmes probabilités; et en plus, aux différentes sections. Ici, c'est seulement à la section du barrage.

Et comme ça on aura, disons, une vue assez précise de l'évolution des débits et de leurs probabilités.

2895 Parce que même, j'ai fait remarquer tantôt, lorsque vous parliez de débit d'été ou d'étiage d'été, ou d'étiage sévère d'été, c'est quelle probabilité, c'est quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), c'est quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ?

Alors je pense qu'il faudrait préciser cette notion-là.

2900 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est possible d'avoir ces données, parce que c'est des tableaux que la Commission aimerait avoir.

2905 **PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:**

Oui. Bon, vous comprenez qu'en quelques minutes, c'est pas possible de produire ces tableaux-là, on pourrait, disons entre les deux (2) séances, ça peut être fait. Souvent la Commission pose des questions, mais c'est pas possible, d'ici à demain, de produire ces analyses de débits classés.

2910 Les débits classés ont été faits à la hauteur du barrage, disons c'est la synthèse de ce qui est présenté au tableau 5.9. Pour la hauteur du barrage, on peut vous remettre ça, cinq pour cent (5 %), demain, mais pas à l'embouchure et à différents endroits sur la rivière Manouane.

2915 Mais ça pourrait être fait ultérieurement

PAR LA PRÉSIDENTE:

2920 Est-ce qu'on pourrait avoir ça pour disons vendredi prochain, dans dix (10) jours ?

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

Oui.

2925 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2930

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

2935

Si vous permettez, madame la Présidente, pour information, c'est les débits classés dérivés, et non pas les débits naturels comme on l'a ici. Avec, bien sûr, les différentes probabilités mentionnées dans le tableau. Merci.

2940

JOHN BURCOMBE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2945

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2950

Madame la Présidente, si vous me permettez d'intervenir, parce que les questions de monsieur Berraja sont reliées à ce que j'ai demandé hier, des figures.

Alors c'est bien beau d'avoir des tableaux, mais pour le commun des mortels, c'est beaucoup plus facile de regarder des figures.

2955

On a la figure 5.2, qui est à très petite échelle, même si c'est difficile à lire, alors on aimerait que cette figure soit agrandie verticalement peut-être, pour seulement donner la moyenne, pas toute la variation, et d'avoir la même information, la même figure après dérivation, afin qu'on puisse faire une vraie comparaison sur la situation actuelle et la situation future, graphiquement.

2960

Alors j'espère qu'on peut avoir cette information, aussi.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2965

Madame la Présidente, on va vous présenter les hydrogrammes que vous demandez, ils sont là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2970

Vous les avez déjà?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui.

2975

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

2980 Bon ici, on a produit différents hydrogrammes pour différentes conditions hydrauliques. J'ai pas toutes les années de simulation.

Bien, préféreriez-vous que je parte du site du barrage ou de l'embouchure? Ça ici, c'est au site de l'embouchure.

2985 Dans les conditions actuelles, le débit au site de l'embouchure est de cent six mètres cubes-seconde (106 m³/s), et diminuera à quatre-vingt-six (86 m³/s), en conditions futures.

2990 Bon, la dérivation permet de conserver un hydrogramme typique, c'est-à-dire qu'on a toujours la pointe de crue printanière, le débit diminue progressivement pendant l'été et l'automne, durant les différents mois de l'année, avec une légère crue d'automne.

2995 Les débits de pointe, pour cette année-là, sont de l'ordre, la pointe journalière est de l'ordre d'un peu plus de six cents (600 m³/s), en conditions actuelles à l'embouchure, et serait réduit à de l'ordre de cinq cents (500 m³/s) à l'embouchure.

Les débits d'étiage d'hiver sont très prononcés, dans un cas comme dans l'autre.

3000 Bon, cet hydrogramme-là présente la même année, une condition d'hydraulicité moyenne, cette fois-ci à la hauteur du lac Duhamel.

Bon, c'est le même patron d'exploitation. L'écart entre les débits actuels et futurs est le même, puisque la différence entre les deux (2), c'est le débit dérivé.

3005 Seulement, disons que plus on se rapproche du barrage, plus disons la différence par rapport au débit actuel peut sembler disons plus significative.

3010 Dans la zone du barrage projeté, c'est l'hydrogramme en condition naturelle, avec un débit de pointe de l'ordre de deux cent cinquante mètres cubes-seconde (250 m³/s). La même chose, une décrue jusqu'à l'été, un étiage d'été qui présente des petites pointes occasionnelles, une seconde crue de moindre importance à l'automne.

3015 Et comme toujours, un étiage d'hiver qui est assez prononcé. Alors pour les conditions actuelles, c'est de l'ordre de probablement dix (10 m³/s) au début de l'hiver jusqu'à sept (7 m³/s) à la fin de l'hiver.

Dans les conditions futures, ce patron-là reflète exactement le type d'exploitation qui va être adopté, c'est-à-dire un débit minimum garanti de trois mètres cubes-seconde (3 m³/s) en tout temps, une petite augmentation l'automne, et la période de crue se caractérise par des déversements au-dessus de la digue numéro 1 et du barrage principal.

3020 Disons, je pourrai vous déposer demain les débits classés dérivés, les débits classés au site du barrage, pour chacun des mois de l'année.

Maintenant, pour l'exutoire du lac Duhamel et l'embouchure, bien, ça ira la semaine prochaine.

3025

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

3030

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Madame la Présidente, il y a toujours un graphique qui n'était pas démontré, c'est l'équivalent de la figure 5.2, après dérivation. 5.2, c'est la moyenne de toutes les années, des trente-six (36) années.

3035

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

5.2, si je me rappelle bien, c'est les conditions naturelles.

3040

PAR M. JOHN BURCOMBE:

C'est ça.

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

3045

C'est les conditions actuelles, OK.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3050

C'est ça.

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

Vous voulez l'équivalent du 5.2 après dérivation?

3055

PAR M. JOHN BURCOMBE:

C'est ça. Ça, c'est seulement une année particulière.

3060

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

Vous allez voir une série de trois (3) qui vont se superposer, année après année, et des pointes de crue comme ça, qui vont être plus ou moins grandes, dépendant des années.

3065

Mais le trois (3) va toujours être là et va être très semblable d'une année à l'autre. Mais on peut le produire si vous le souhaitez, si vous le demandez en question complémentaire.

C'est pas disponible aujourd'hui; sous forme de graphique, c'est pas disponible.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3070

C'est simplement pour avoir une comparaison avec la situation actuelle et la situation future, dans la façon que vous l'avez présentée dans l'étude d'impact.

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

3075

OK, je comprends, vous aimez pas les tableaux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3080

Oui, il y a des gens qui aiment les tableaux, il y a des gens qui aiment les figures et il y en a d'autres qui aiment voir...

PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:

3085

Les gens de Betsiamites aiment les tableaux!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3090

... les vraies données. Alors oui, si c'est possible je pense d'avoir ça pour les gens, ce serait très utile, parce qu'il y a eu de nombreuses questions sur ça.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

3095

PAR LA PRÉSIDENTE:

3100

J'aimerais avoir monsieur Picard, s'il vous plaît, à la table, j'aurais quelques questions à lui poser.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3105

Madame la Présidente, j'espère qu'on va déposer tous les acétates qu'on vient de nous montrer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3110

Oui, monsieur Burcombe, c'est la règle; tout ce qui est présenté est déposé.

Rebonsoir.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

3115 Bonsoir, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3120 J'aimerais, en tant qu'utilisateur du territoire, j'aimerais avoir certaines précisions pour votre communauté, en regard de l'impact du projet.

3125 Vous avez, dans votre plan directeur de développement économique, proposé deux (2) axes principaux de développement, qui sont le tourisme et la foresterie. Pour vous, est-ce que vous considérez que ce projet va affecter ces activités?

Je sais que vous avez eu des consultations, et que probablement vous avez déposé certaines mesures d'atténuation, alors je voudrais savoir si c'est satisfaisant. Et sinon, en quoi le projet affecte toujours votre territoire d'utilisation.

3130 **PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

3135 Évidemment, madame la Présidente, dans les axes de tourisme et dans l'axe de foresterie, nos choix, quant à la foresterie, ne sont pas encore tout à fait désignés dans les zones où on va faire de l'exploitation forestière.

À tout le moins, je peux vous indiquer pour ce soir que notre développement forestier se passe sur le territoire de la réserve et sur une réserve forestière adjacente au territoire de la réserve.

3140 Quant aux autres interventions forestières, telles les travaux sylvicoles, on les fait avec les forestières de la Côte-Nord, telles Kruger et Abitibi-Consol.

3145 Quant aux axes de tourisme, nous avons quand même des options d'aller vers les pourvoies, et les pourvoies que nous avons dans notre collimateur sont dans la zone du réservoir Manic-5 et dans la zone du projet de Tournustouc.

3150 À cet égard-là, quant au projet Manouane, l'utilisation du territoire par nos membres va en être affectée lorsqu'on regarde le site du barrage. Lorsque les gens s'en vont dans leurs territoires ancestraux, en haut de la rivière Manouane et dans le secteur de la baie des Hirondelles, le passage du Grand Détour vers la baie des Hirondelles va être affecté par l'effet des canaux de dérivation. Et on sait aussi qu'il va y avoir une route.

3155 J'aime bien la route, mais pour être pratique, pour le trappeur montagnais, c'est le canot. Et je sais pas comment il va pouvoir transporter son véhicule, pour le transporter de la baie des Hirondelles en haut du barrage.

Par contre, il y avait des portages et ça va peut-être améliorer, mais ça va faire un portage assez long. Ça va être un peu ça qui va peut-être être un effet négatif.

3160 Mais sachant que nous, on est partenaire et qu'on a, dans l'entente de partenariat, des travaux correcteurs, à cet égard-là, peut-être que nous allons faire des infrastructures ou des structures qui vont permettre à nos gens une meilleure accessibilité à leurs territoires ancestraux en amont des ouvrages de la Manouane.

3165 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

La lecture que j'en fais, je pense qu'il faut regarder qu'il y aura sûrement, à cause de l'ennoisement, un déplacement du gibier, que ce soit le petit gibier ou le caribou, etc.

3170 Pour vous, est-ce que finalement, après le projet, après la construction, quand ce sera terminé, ce que vous devez envisager, c'est pas nécessairement une perte de chasse mais un réaménagement de vos activités dans d'autres régions, et si je comprends bien, traditionnellement, vous avez quand même des lots qui vous sont attribués.

3175 Alors comment vous allez procéder, parce qu'il y a du gibier qui va être chez le voisin, etc. J'aimerais qu'on m'éclaire un peu sur ça.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

3180 Madame la Présidente, quant au réaménagement d'utilisation et d'occupation du territoire, évidemment que nous avons subi quand même, par l'effet du projet d'Alcan dans les années 57, il y a eu une première dérivation qui est apparue pour les utilisateurs, un abaissement de la rivière Manouane et du lac Grand Détour, et tout ce passage-là.

3185 Les gens ont modifié et ont convenu de vivre de ces impacts, qui étaient à la fois beaucoup plus négatifs quant à leurs utilisations et occupations du territoire.

3190 C'est vrai que ça fait au-delà de quarante (40) ans, et après quarante (40) ans, il y a quand même une espèce de réorganisation territoriale et spatiale, autant de l'homme que des animaux et des gros gibiers, à cet égard-là.

3195 Maintenant, on va retrouver à peu près, selon le rapport d'étude d'Hydro-Québec, le même niveau et un peu plus haut par moment de la rivière, jusqu'à une certaine hauteur en amont, et du lac Grand Détour. Donc, est-ce qu'on revient à peu près aux aménagements naturels du lac Grand Détour et de la rivière Manouane, avant l'aménagement d'Alcan.

À cet égard-là, est-ce que ça va redonner une même dynamique avant dérivation, l'effet de la dérivation Hydro-Québec va redonner la structure dynamique de cette zone-là dans le même ordre qu'avant 57.

3200

Pour les Montagnais, il s'agira de convenir, parce qu'on fait des mesures d'atténuation, et dans l'entente Pesamit on prévoit des travaux correcteurs quant aux activités traditionnelles, donc il faudra faire des aménagements.

3205

Tenant compte aussi de l'autre activité dans le secteur de développement forestier qui a cours, il va falloir composer avec et ça, c'est plus impactant pour nos gens quant aux habitats fauniques. Et ça, il va falloir convenir des mesures d'atténuation, des prescriptions de coupe quant aux forestiers.

3210

Sachant que la Commission a pas à débattre de ce volet-là, nous, quant à nous, on fait des démarches auprès de ces développeurs forestiers là, pour convenir des choses qui pourraient atténuer des impacts et améliorer l'utilisation et l'occupation du territoire de nos membres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3215

Pour vous, est-ce que sur la rivière Betsiamites, est-ce que vous voyez un avantage à ce qu'il y ait finalement plus d'eau qui va circuler?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

3220

Là-dessus, on a quand même des études qui remontent à 90, quant au projet de restauration du saumon dans la rivière Betsiamites. De 90 à 94, nous avons fait des études, des relevés quant à la situation du saumon.

3225

Maintenant, avec l'entente 99, on a annexé une entente saumon qui va faire des aménagements et de la restauration du saumon comme telle, des travaux de restauration directement sur les sites de frayères, des aménagements et aussi le contrôle et le suivi de la pêche de subsistance de nos membres, pour permettre à la ressource saumon de se renforcer et de lui donner un coup de pouce.

3230

Quant au débit augmenté, on sait bien que pour les poissons, plus il y a d'eau, plus que c'est le fun pour eux; les assèchements, c'est pas tout à fait indiqué pour le poisson.

3235

À cet égard-là, nous, on se dit, de manière très simpliste et avec l'observation de nos aînés, quand il y a de l'eau dans une rivière, c'est très bon pour le saumon.

Au moment de la construction de B-2, durant deux (2) ans, durant la période de construction, dans une portion de la rivière près de la structure ou du barrage B-2, en période d'étiage, c'était quasiment un ruisseau ou même moins qu'un ruisseau, dans cette section de la rivière, dans les années 59 à 60, quand le barrage B-2 a été construit.

3240

3245 Donc ça a eu un effet à long terme. À cet égard-là aussi, il faut prévoir et savoir, par les observations des membres de la bande, lorsqu'ils regardent la rivière, le barrage a eu un effet direct mais il y a pas juste le barrage aussi, il y a toute la pêche qui se fait internationalement, dans les eaux internationales et dans le Labrador. Et quand il y a pas de retour de saumon dans les rivières, c'est pas à cause du barrage.

Évidemment, le barrage est au site même où le saumon allait remonter jusqu'au kilomètre 70 de la rivière.

3250 Quand vous me demandez que le surplus de débit va améliorer sûrement la condition et l'habitat du poisson, par contre il y a des ententes de gestion de la centrale qui vont aussi avoir un effet très positif sur le saumon.

3255 Il y a quand même un document qui a été déposé par Hydro-Québec dans vos registres, il s'agira de revenir là-dessus, c'est le document qui porte sur l'étude de la caractérisation des frayères en débit cent trente (130 m³/s) et de cent soixante (160 m³/s) et cent mètres cubes (100 m³/s) et cent trente mètres cubes (130 m³/s), les effets qu'il y a eu sur les frayères de la rivière Betsiamites. Ça donne une très bonne indication.

3260 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, monsieur Picard.

On va prendre une courte pause de dix (10) minutes.

3265

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3270

**REPRISE DE LA SÉANCE
DENIS BRASSARD**

PAR LA PRÉSIDENTE:

3275

Alors on poursuit!

3280

J'aimerais d'abord vous annoncer que demain soir, ce sera la dernière séance de cette première partie d'audience. Nous allons aussi siéger demain après-midi, à partir d'une heure trente (1 h 30); la Commission va se réserver la première demi-heure pour des questions très pointues qu'elle a encore à poser.

3285

Donc les gens qui avaient prévu de venir seulement à deux heures (2 h), ce sera très bien pour vous, vous êtes tous les bienvenus.

Alors on va continuer ce soir, il me reste encore quelques noms sur la liste. D'abord monsieur Denis Brassard, s'il vous plaît.

PAR M. DENIS BRASSARD:

3290

Madame la Présidente, j'aimerais d'abord aborder, enfin ajouter au questionnement de monsieur Pinette concernant l'utilisation du territoire dans la zone de la baie aux Hirondelles qu'il a posé cet après-midi, donc apporter certaines informations en appui à son questionnement.

3295

D'abord, grâce à la présence de monsieur Picard, qui tout à l'heure me disait qu'il aurait certaines informations à donner à la Commission concernant la présence du caribou sur le réservoir Pipmuacan.

3300

Également, deux (2) cartes qui ont été préparées par les agents territoriaux de Betsiamites, il y a quelques semaines, et qui illustrent l'occupation du territoire dans la zone de la baie aux Hirondelles par deux (2) responsables autochtones de lots de piégeage enregistrés dans la zone en question. Et ces utilisateurs, bon, ont fréquenté et ont illustré leurs activités, leurs déplacements, les activités de chasse, de pêche et de piégeage, caribou, orignal, etc. Et j'aimerais les déposer à la Commission.

3305

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, s'il vous plaît.

3310

PAR M. DENIS BRASSARD:

Ces activités sont récentes et n'ont pas été documentées par Hydro-Québec.

3315 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, s'il vous plaît.

3320 **PAR M. DENIS BRASSARD:**

Et sur l'une des cartes, on voit une aire de chasse au caribou qui est située tout près de la baie aux Hirondelles, et on peut s'imaginer facilement que le caribou traverse la baie aux Hirondelles dans le secteur en question.

3325 Ensuite, est-ce qu'on pourrait demander à monsieur Picard de nous expliquer un peu comment ça se passe, la chasse au caribou sur le réservoir Pipmuacan.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3330 Oui, s'il vous plaît.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

3335 Madame la Présidente, évidemment la présence du caribou est là depuis toujours, dans le secteur du réservoir Pipmuacan et même au secteur du lac Grand Détour, et même au réservoir Manouane.

3340 Le caribou des bois du secteur Pipmuacan apparaît dans le réservoir vers janvier, à la hauteur de la baie des Hirondelles, soit pour longer la baie des Hirondelles lorsque la prise de glace y est, le caribou va utiliser le réservoir pour son déplacement, sa migration hivernale, et les gens chez nous, habituellement, à cette période-là, vont faire la chasse au gros gibier, et le caribou, à cet égard-là, va être présent dans le secteur du réservoir Pipmuacan.

3345 Évidemment, le réservoir Pipmuacan est à sa superficie maximale depuis la création des barrages B-1 et Pamouscachiou, donc le caribou va migrer vers les îles à l'estuaire de la rivière aux Sables. Et c'est autour de ces secteurs-là que le caribou va hiverner, trouver sa nourriture durant cette période-là.

3350 Et les gens, à cette période-là, les utilisateurs vont le chasser sur le réservoir. C'est beaucoup plus facile pour eux, lorsque le caribou migre vers les réservoirs, de l'attendre dans sa zone de migration vers le Pipmuacan.

3355 Évidemment que l'été, le caribou se fait beaucoup plus rare dans le secteur, en raison de l'étendue du réservoir. Il va s'y retrouver par quelques espèces, quelques spécimens, ici et là, éparpillés dans la zone.

Mais il va faire sa zone de migration nord-sud et remonter vers le nord dans le printemps, vers la fin du printemps, et va être rendu dans le secteur des forêts où il va retrouver son habitat et sa bouffe, sa nourriture.

3360

À ce moment-là, la chasse est beaucoup plus fin de l'hiver, printemps, pour faciliter le déplacement des gens en raquette.

3365

C'est à cet égard-là que le caribou des bois - et d'ailleurs, il y a eu une étude qui a été faite par la FAPAQ, au cours des trois (3) dernières années, du caribou des bois du secteur Pipmuacan, du réservoir Outardes-4 et du secteur du Manic-5. Ils ont recensé à peu près six cents quelque individus.

3370

Et on est tout près d'une espèce à protéger, selon la FAPAQ. Et nous, le prélèvement qui se fait n'est pas un prélèvement de masse, mais beaucoup plus par les utilisateurs du secteur Pipmuacan.

Quant aux autres secteurs, on dénote très peu d'activités de prélèvement de caribou.

3375

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci de cette information.

3380

Je pense que, monsieur Guérin, vous nous avez parlé hier que vous alliez nous déposer un document à ce sujet, sur les données sur le caribou?

PAR M. GÉRALD GUÉRIN:

3385

C'est les données de l'étude dont fait mention monsieur Picard.

Sauf qu'il y a deux (2) volets à cette recherche-là, bien, deux (2), il y en a même trois (3), c'est que c'est une recherche qui se fait à la fois sur la Côte-Nord, dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Abitibi-Témiscamingue également.

3390

C'est sensiblement la même problématique, en ce qui regarde cette espèce-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3395

Et ça, ça nous est déjà déposé, ça a déjà été déposé ou vous allez le déposer?

PAR M. GÉRALD GUÉRIN:

3400

Non. C'est le document que je dois déposer demain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

3405 Avez-vous des questions, monsieur Brassard?

PAR M. DENIS BRASSARD:

3410 Finalement, madame la Présidente, j'aimerais simplement rajouter que le dépôt de ces cartes-là n'est pas pour établir de façon définitive l'utilisation du territoire par les Innus de Betsiamites dans la zone en question, mais simplement pour soulever le fait que ce qui est dans l'étude d'impact nous apparaît incomplet, et qu'à notre avis, il devrait y avoir une démarche de recherches supplémentaires pour compléter ce portrait de l'utilisation du territoire, en vue spécifiquement de trouver des mesures qui vont permettre de protéger les ressources et les
3415 activités des Innus dans la baie aux Hirondelles, suite à la dérivation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

3420

PAR M. DENIS BRASSARD:

3425 Et ma question, ma dernière question, ça va être tout pour moi ce soir, j'aimerais revenir à la recommandation du débit minimum annuel moyen de deux cent soixante mètres cubes-seconde (260 m³/s).

3430 Hydro-Québec, bon, pense que ça pourrait devenir une mesure permanente et cependant, l'entreprise, le promoteur se réserve le droit, pendant la période de fraie, de pouvoir réduire à un seul groupe, à revenir à un minimum d'un seul groupe, donc environ cent trente mètres cubes-seconde (130 m³/s), dans les années de faible hydraulité.

Est-ce qu'il serait possible de savoir, de la part du promoteur, qu'est-ce qu'on entend spécifiquement par une année de faible hydraulité.

3435 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je pense que la question, elle est claire. Est-ce qu'on peut avoir une réponse, s'il vous plaît.

3440 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, on me fait savoir, madame la Présidente, qu'actuellement il y a un comité bipartite, Hydro-Québec et la communauté de Betsiamites, qui siège périodiquement et qui donc revoit constamment les procédures à mettre en oeuvre.

3445 Donc je pense que c'est au comité, nous allons poser la question au comité et puis nous vous ferons parvenir la réponse du comité. Parce que c'est un comité qui est actif.

 Et je ne sais pas s'il y a eu une réunion il y a quelques jours, s'il y en a eu une il y a trois (3) semaines. Je préférerais que ce soit le comité qui réponde à cette question.

3450

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Alors définition d'une année de faible hydraulicité. C'est bien ça?

3455

PAR M. PATRICK ARNAUD:

 À moins que le chef Picard puisse nous éclairer sur cette question.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

3460

 Madame la Présidente, je ne suis pas le chef.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3465

 Excusez-moi!

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

 Je suis simplement un simple guerrier!

3470

 Pour le comité, évidemment que nous, on regarde, comme je vous disais, en regard de l'entente saumon qui est une annexe de l'entente Pesamit. On regarde dans la perspective de restauration du saumon sur la rivière Betsiamites.

3475

 On regarde à la fois la gestion sur la pêche et la gestion de la centrale B-2, pour converger ou amener les deux (2) gestions à se superposer, pour atteindre l'objectif de restauration saumon.

 Et quand on regarde la question de monsieur Brassard, madame la Présidente, j'ai bien de la misère à me faire une idée qu'on va pouvoir sortir, comme comité saumon, qu'est-ce qui peut être une forte hydraulicité et une faible hydraulicité par rapport à une année donnée.

3480

 Et ça, on devra faire appel à des experts, qu'on a mis sur pied, lesquels experts sont composés de biologistes, hydrauliciens, et des experts gouvernementaux, et d'experts de firmes spécialisées dans le domaine de l'hydrologie et la biologie du saumon.

3485

 À cet égard-là, je penserais pas, à court terme, pouvoir vous fournir la réponse comme telle. Mais on va en référer au comité saumon pour convoquer une réunion du comité d'experts qui aide au comité saumon.

3490 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

3495 Parce qu'on essaie toujours d'avoir les réponses le plus rapidement possible, parce que la deuxième partie d'audience, comme vous le savez, va commencer dans la semaine du 11 juin, et il faut quand même donner la chance aux gens de préparer leur mémoire et de le déposer, et nous donner l'opportunité de le lire, pour avoir des échanges intéressants.

PAR M. DENIS BRASSARD:

3500

Oui, madame la Présidente. C'est simplement que je croyais que le terme faible hydraulité était un concept technique, un terme technique qui pouvait s'appliquer partout, et pas nécessairement sur une rivière en particulier.

3505 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

3510 On réfère à l'entente sur le saumon, est-ce que ce serait possible d'avoir un résumé, je sais qu'elle a été déposée sur la commission de Tounustouc, on essaie toujours de sauver les photocopies sauf qu'il faut comprendre que quand il y a un dossier qui est terminé, il reste seulement une copie du dossier aux bureaux du BAPE à Montréal et une à Québec, et que les autres copies déposées dans les centres sont en général gardées par les centres ou par les bibliothèques, ou données aux organismes du milieu qui désirent garder ces copies-là. Alors nous
3515 en avons seulement une copie.

Et j'aimerais que ce résumé soit aussi déposé sur cette Commission, s'il vous plaît. Ça va aller? Merci.

3520

JACQUES RUELLAND

PAR LA PRÉSIDENTE:

3525

Alors nous avons maintenant monsieur Jacques Ruelland, s'il vous plaît.

3530 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

J'aimerais d'abord, madame la Présidente, clarifier le document DA.13.

3535 Je vois qu'il s'intitule "Liste des projets hydroélectriques en cours de développement sur la Côte-Nord". Est-ce que ça réfère à la liste qui a été demandée hier de tous les projets, il y avait Tabaret, La Romaine, il y en a toute une liste.

3540 Ce que j'avais demandé aujourd'hui, c'est qu'on ajoute, comme indicateur, l'échéancier potentiel de ces projets-là.

Dans DA.13, on a simplement les dérivations de Betsiamites, Toulnostouc, Romaine-1.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3545 Oui. Ce qui est arrivé, c'est que ça avait été déposé hier ou ce matin, et vous avez demandé l'information additionnelle cet après-midi. Le document avait déjà été déposé.

3550 Alors je pense que tout à l'heure, on s'est entendu pour que vous donniez aussi l'ajout des informations.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

C'est ça, on va l'avoir demain, je présume.

3555 Est-ce qu'on pourrait avoir aussi, en fonction des questions qui viendront demain sur les sociétés en commandite, les projets, dans cette liste de projets là, lesquels pourraient faire l'objet d'ententes de partenariat ou d'ententes de sociétés en commandite.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3560

Non, madame la Présidente, c'est pas possible de savoir ça aujourd'hui. Ça va dépendre des relations qu'on va développer sur ces projets potentiels.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3565

Bien. Alors compte tenu de l'heure, je vais être bref, je vais demander des informations simples sur les aspects de l'offre et de la demande.

3570 Ici, j'ai le rapport annuel 2000 d'Hydro-Québec, DA.8, et aussi "L'énergie au Québec", édition 2000, un document statistique des Ressources naturelles.

3575 Alors on voit, l'information date de 98 malheureusement dans celui-là, mais on voit que les ventes intérieures au Québec, en 2000, ont été de cent cinquante-deux point sept (152,7 TWh), cent cinquante-trois térawattheures (153 TWh). Les ventes totales ont été de cent quatre-vingt-dix (190 TWh). Les ventes dans les marchés extérieurs ont été d'environ trente-sept (37 TWh). En tout cas, ça fait l'équivalent de cent quatre-vingt-dix (190 TWh).

Curieusement, dans le rapport annuel, on identifie les ventes en kilowattheures, mais non pas les achats. Les achats sont comptabilisés en dollars.

3580

Alors la page 47 du rapport annuel...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3585

De quelle année, s'il vous plaît?

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3590

2000, le DA.8.

Est-ce qu'il est possible, dans un premier temps, de savoir, pour les années 99 et 2000, quels ont été les achats faits par l'Hydro, en kilowattheures, en provenance de l'extérieur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3595

En kilowattheures ou en térawattheures? Pour pouvoir comparer?

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3600

Oui, oui. En énergie!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3605

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3610

Je pense que vous avez là un bel exemple de ce que c'est que la compétition. Il y a des indicateurs qu'on veut pas donner, même dans notre rapport annuel. On veut pas donner l'indication des prix d'achat.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3615

Je demande pas le prix, madame la Présidente, je demande le volume de kilowattheures.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors c'est une donnée qu'on peut pas avoir, c'est pour ça que vous l'avez mis en dollars?

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

3620

Madame la Présidente, dans le rapport annuel de 1998 et 99, c'était la même chose.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3625 Depuis 97, on est dans ce système.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

3630 Depuis le rapport annuel 1998, les quantités d'énergie achetées n'apparaissent pas formellement au rapport annuel.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3635 Madame la Présidente, est-ce qu'il est pas vrai que l'Hydro soumet, trimestriellement, à l'Office national de l'énergie, ses ventes à l'étranger, ses achats à l'étranger, en volume?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3640 Est-ce qu'on peut vérifier, est-ce que c'est vrai? Moi, je sais pas.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3645 On peut le vérifier, madame la Présidente. Actuellement, on a le rapport annuel et puis dans le rapport annuel, il n'y a pas ces chiffres en énergie.

C'est évident que les chiffres existent quelque part. Ils ne sont pas diffusés au grand public dans le rapport annuel d'Hydro-Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3650 Mais si les chiffres existent à la Régie, les documents de la Régie sont publics.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3655 Je m'excuse, madame, à l'Office national de l'énergie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3660 Pardon, l'Office national de l'énergie.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Ils sont sur le site de l'Office national de l'énergie.

3665

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous pourriez vérifier, s'il vous plaît?

3670

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On vérifiera.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3675

Alors est-ce qu'on peut, pour demain, avoir les achats en volume, en énergie, 99, 2000.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3680

Ou au moins une référence où les trouver.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3685

Mais c'est assez important. Je sais pas comment on peut parler de prévisions de la demande, et de justifier des projets qui sont en cours, sans être en mesure de départager les besoins du Québec des considérations d'achats et de ventes dans les marchés extérieurs.

3690

Alors ça me semble important qu'on sache quelles sont - on voit que les prévisions de demande, je sais pas si le ministère des Ressources naturelles a des informations plus récentes, il semble que les prévisions sont de un virgule quatre (1,4 %), en moyenne, croissance jusqu'en 2013, d'après ce que je comprends, sur un volume de base de cent cinquante-deux térawattheures (152 TWh).

PAR LA PRÉSIDENTE:

3695

Est-ce que le ministère des Ressources naturelles aurait cette information?

3700

PAR M. PHILIPPE NAZON:

3705

En fait, l'information que j'ai, c'est une information qui date, comme je vous dis. Donc les nouvelles prévisions de la demande, je vous l'ai dit cet après-midi, seront disponibles, comme je vous dis, après que ce sera sorti de l'impression.

Mais ce que j'ai comme information pour l'intervenant, c'est que nos prévisions de croissance sont de l'ordre de un point cinq pour cent (1,5 %) pour l'horizon 96-2011.

3710 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Deux point cinq pour cent (2,5 %) ?

3715 **PAR M. PHILIPPE NAZON:**

Un point cinq pour cent (1,5 %), pour 96-2011.

Donc ça, c'est une information que j'avais déjà donnée au BAPE, au mois de septembre 2000.

3720

Donc les nouvelles prévisions, il se pourrait, et ça c'est sous toute réserve, que ce sera peut-être même un peu plus grand, à cause de l'augmentation du prix du gaz naturel, donc d'une meilleure pénétration de l'électricité dans différents secteurs, aussi bien résidentiel que commercial et industriel.

3725

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. On verra demain qu'est-ce qu'on peut obtenir, s'il vous plaît.

3730 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Un autre point. Dans le rapport du ministère, on a, à la page 66, un tableau, les importations et les exportations, tableau 5.10, échanges d'électricité, 78-98, des États-Unis et des autres provinces canadiennes, en provenance des États-Unis et des autres provinces canadiennes.

3735

Est-ce que le ministère pourrait nous donner les chiffres de 99 et 2000 ? Ils sont certainement disponibles. En provenance des États-Unis, en millions de kilowatts, ici, page 66.

3740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Nazon.

3745

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Oui, madame la Présidente, j'ai effectivement le document, donc l'édition 2000, l'énergie au Québec.

3750

Il y a pas ces données pour 99-2000. Je peux m'informer au bureau et revenir demain avec une réponse pour vous dire si, en fait, le groupe qui travaille sur ce document les a. Et puis je vous donnerai une réponse demain après-midi, à la séance de deux heures (2 h).

3755 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3760

Dernière chose, une question à Hydro.

Est-ce que le cent quatre-vingt-dix térawattheures (190 TWh) reflète la capacité en énergie disponible en l'an 2000. On a vendu cent quatre-vingt-dix-cent quatre-vingt-onze (190 TWh-191 TWh), est-ce qu'on a vendu de l'électricité qu'on n'avait pas; où il est, je le sais pas.

3765

Ou est-ce que c'est une capacité qu'on avait de disponible, cent quatre-vingt-dix térawattheures (190 TWh), en l'an 2000.

3770 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parce qu'on a parlé cet après-midi qu'on atteindrait cette capacité-là dans cinq (5) ans.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3775

Dans le rapport annuel, page 84: ventes totales, cent quatre-vingt-dix zéro quatre-vingts (190 080 000 000 kWh). Page 84 du rapport 2000, DA.8.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

3780

Si nous référons à la page 84, le total auquel on fait référence de cent quatre-vingt-dix milliards de kilowattheures (190 MM kWh) est composé de ventes au Québec qui totalisent cent cinquante-deux virgule sept milliards de kilowattheures (152,7 MM kWh); les ventes à long terme, c'est-à-dire les ventes pour lesquelles des contrats à long terme sont déjà en cours, pour six virgule huit milliards de kilowattheures (6,8 MM kWh); et les ventes à court terme, c'est-à-dire les ventes sur le marché par l'entremise du courtage, qui totalisent trente virgule cinq milliards de kilowattheures (30,5 MM kWh).

3785

Donc ce sont les composantes qui totalisent le cent quatre-vingt-dix milliards de kilowattheures (190 MM kWh).

3790

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3795 Donc est-ce que c'est oui, est-ce que l'Hydro dispose d'une capacité en énergie de cent quatre-vingt-dix térawattheures (190 TWh).

PAR LA PRÉSIDENTE:

3800 C'est un oui ou c'est un non?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

La réponse, c'est ni oui, ni non!

3805 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est comme le monsieur avec les pieds dans le four et la tête...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3810 Ah bien oui, c'est la formation, c'est la pédagogie, on apprend! Non, je pense, on va le vérifier, madame la Présidente, je pense que c'est pas parce qu'on a vendu cent quatre-vingt-dix térawattheures (190 TWh) qu'on a cent quatre-vingt-dix térawattheures (190 TWh) de capacité.

3815 On peut très bien, comme vous le savez, aujourd'hui on a aussi une filiale aux États-Unis, et vous savez que nous vendons de l'énergie que nous achetons aux États-Unis et que nous revendons aux États-Unis.

3820 C'est pour ça que je dis que ce n'est pas obligatoirement une capacité installée au Québec.

Je vérifie. Si demain, ce n'était pas exact complètement, je reviendrai vous confirmer ma réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3825 S'il vous plaît, merci.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3830 Je pose la question, parce que la page suivante, on a la puissance installée, la puissance disponible; on l'a pas en énergie.

Alors il doit y avoir une raison, je sais pas si c'est un autre secret d'état, mais on a la puissance à la page 85.

3835 Voilà, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3840 Merci, monsieur Ruelland.

CÉCILE DUCHESNE

3845 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors j'appelle maintenant madame Cécile Duchesne, s'il vous plaît.

PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:

3850

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

C'est une toute petite question, une précision que j'aimerais avoir, et c'est sur la qualité de l'eau. Il en est question à la page 17 du résumé du rapport d'impact. Il est dit que:

3855

"La rivière Manouane pourrait connaître une augmentation temporaire de la turbidité en raison de l'encaissement des tributaires et de l'érosion des berges de ceux-ci."

3860

En amont du kilomètre 70, mais ce qui affecterait quand même la partie aval, jusqu'à l'embouchure.

Alors ma question: est-ce qu'effectivement donc, la Manouane connaîtra ou pourrait connaître, et qu'est-ce que veut dire temporairement, en termes de durée, pour ces eaux troubles.

3865 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Madame la Présidente, quand on fait référence à la turbidité, je pense qu'il serait peut-être bon de mentionner que c'est associé aux activités de construction, donc dans les cas où il y aura excavation, durant la période d'excavation liée à la canalisation. Donc c'est dans cette partie bien ciblée des travaux qu'on enregistrera une turbidité.

3870

Donc il s'agit d'un impact qui a un caractère temporaire lié à ces activités-là.

3875 **PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:**

D'accord. Et qui donc va disparaître immédiatement après les travaux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3880

Qui se résorbe, et qui va durer quelle période de l'année surtout?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3885 Ça va être de l'ordre de quelques mois.

PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:

3890 D'accord, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3895 Merci.

Monsieur Berraja.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

3900 Merci madame la Présidente.

Je voudrais demander au promoteur, est-ce qu'il possède un estimé du taux de sédimentation dans ses réservoirs. Merci.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3905 Je prends note, je vérifie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3910 Merci.

Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

3915 Oui, merci madame la Présidente.

3920 Peut-être pour donner suite à ce qu'on a traité tout à l'heure sur la question de l'exportation, je me suis demandé moi-même, en lisant l'étude d'impact, le rapport d'avant-projet, je me suis demandé, le fait que la demande en électricité sur le marché interne allait être comblée par plus de quatre-vingts pour cent (80 %) par la réduction des ventes sur les marchés externes qui résultera de l'échéance de contrats à long terme, alors moi, je me pose la question pourquoi ces contrats à long terme, ils viennent à échéance mais pourquoi on les renouvelle pas.

3925 Est-ce qu'il y a une raison pour pas les renouveler? Parce qu'on veut privilégier le marché interne, c'est plus payant que le marché externe? Je vous pose la question.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3930 Non, monsieur Dufour. C'est parce qu'on peut pas les renouveler, c'est plus à la mode de faire des contrats à long terme, puisqu'on est dans un marché déréglementé.

C'est la simple raison.

3935

JOHN BURCOMBE

PAR LA PRÉSIDENTE:

3940

Alors notre dernier intervenant, monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3945 Alors j'aimerais revenir un peu sur la question de la cartographie des terres qui seront inondées.

J'ai regardé la carte d'aménagement général qui est reproduite dans l'étude d'impact, à très petite échelle, c'est très difficile à lire, et en effet, il y a pas d'informations, beaucoup d'informations sur la végétation. En effet, il y a pas de couleur pour représenter la végétation.

3950

Et si je compare le niveau d'informations disponibles dans ce dossier par rapport au dossier Toulnostouc, sur cet aspect en particulier, le terrain qui sera ennoyé, on avait beaucoup d'informations dans le projet Toulnostouc, une carte couleur avec tous les différents types de végétation qui auraient été ennoyés.

3955

Alors je me demande pourquoi on n'a pas les mêmes informations ici.

3960

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y a une raison qui peut expliquer ce manque d'informations?

3965

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Non. On n'a pas l'information sous la même forme que c'était à Toulnostouc, mais on a donné une information sur l'état des lieux, les végétations présentes et les pertes qui allaient être occasionnées.

3970

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Mais je crois que c'était même plus important ici, parce que la superficie qui sera inondée, c'est très irrégulier. Au moins dans le cas de Toulnostouc, c'était circonscrit dans une aire assez restreinte. Mais ici, ça couvre une longueur nord-sud de beaucoup de kilomètres.

3975

Alors je crois qu'il y a un manque d'informations qui devrait être rectifié.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3980

Je crois qu'à Toulnostouc, on avait vingt-deux kilomètres carrés (22 km²) d'enneigement. Ici, on en a douze (12 km²).

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3985

Oui. Alors pourquoi on n'a pas droit au même niveau d'informations dans ce cas que dans le cas de Toulnostouc.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3990

Dans l'étude d'impact, il y a quand même une description. Alors vous, ce que vous voulez, c'est avoir cette information-là sur une carte. C'est ça?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3995

Ça donne pas la distribution. On dit, on a un certain nombre d'hectares d'inondés, mais ils sont où. Ils sont pas tous dans une place, ils sont partout sur le territoire.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4000

On pourra, si vous voulez, déposer une carte forestière, demain; une carte forestière, ça devrait pas mal donner la végétation qu'il y a là, et je pense que ça devrait peut-être vous donner l'information qui est attendue.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4005

Oui, d'accord, merci.

Monsieur Dufour.

4010

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

En fait, ce qu'on pourrait souhaiter, en tout cas je vous pose la question, est-ce qu'il est possible d'avoir une caractérisation des habitats, des espaces qui seront ennoyés.

4015 Si on avait cette caractérisation, si elle est déjà faite, tant mieux, ça pourrait je pense répondre aux préoccupations de monsieur Burcombe.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4020 OK.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

4025 Mais il y a aussi, on mentionne qu'il y aura un certain déblaiement ou déboisement, ce sera quoi exactement la préparation des terrains avant l'inondation.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4030 On a répondu dans l'étude d'impact qu'on allait déblayer, déboiser jusqu'au niveau quatre cent dix-huit (418 m) et trois mètres (3 m) au-delà.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4035 Oui, madame en a parlé tout à l'heure, d'ailleurs, dans la présentation. C'est trois mètres (3 m).

PAR M. JOHN BURCOMBE:

4040 Est-ce qu'on va couper complètement?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4045 Complètement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4050 Complètement.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Et qu'est-ce qu'on va faire avec ce qu'on coupe.

4055 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On va procéder comme on procède, selon les règles et les droits du ministère des Terres et Forêts. Je pense qu'il y a plusieurs méthodes. Je pense pas que la méthode est choisie tout de suite.

4060

Alors on peut...

PAR LA PRÉSIDENTE:

4065

Oui, s'il vous plaît.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

4070

On a dans ce cas-ci, madame la Présidente, identifié un certain nombre de mesures, conformément aux normes d'intervention en milieu forestier.

Donc il s'agit d'abord de la récupération de la totalité des bois. Le tout apparaît ici sur l'acétate LE-19-2.

4075

Donc déboisement des superficies résiduelles, on fait donc référence aux bois qui n'ont pas une valeur commerciale.

Déblaiement des débris ligneux, donc ramassage, brûlage, sur la totalité des parterres qui sont exploités par les détenteurs de CAAF.

4080

Bon, le marquage du réservoir, la périphérie.

Des compensations monétaires, aussi, qui sont associées à certaines infrastructures, donc le rehaussement des deux (2) ponts qui apparaissent sur la figure d'agencement général qui est reproduite dans le rapport d'avant-projet.

4085

Et le déboisement aussi qui est associé aux activités connexes qui sont liées au projet, donc les aires d'entreposage, les accès, les carrières qui seront requises.

4090

Une fois le projet complété, au terme des activités de chantier de construction, on a aussi un engagement de reboiser les sites qu'on a utilisés pour les fins des activités de construction.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4095

Merci.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

4100 Bon, alors je sais pas si on veut procéder à une autre question sur les aires de disposition des déblais pour l'excavation du canal.

J'ai pas la page de référence, mais on fait mention je crois qu'il y a quatre (4) ou cinq (5) aires de déblais, on donne les superficies, mais on n'indique pas où elles se trouvent.

4105 On n'a pas de carte, j'ai pas trouvé de carte de localisation de ces aires de disposition des déblais.

Et c'est quel type de terrain, encore, qu'on va utiliser.

4110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4115

Madame la Présidente, je voudrais signaler, pour répondre à la question, que la majorité des matériaux d'excavation des lacs, des canaux vont être utilisés pour des mesures d'atténuation ou pour assurer l'enrochement des canaux.

4120 Les canaux, pour des questions de stabilité, quand ils sont dans du terrain meuble, on va mettre de l'enrochement sur le mort-terrain, pour justement éviter que le mort-terrain s'en aille et soit entraîné par les courants.

4125 Donc il va y avoir effectivement peut-être des résidus, un peu de résidus d'enrochement qu'il va falloir stocker, donc les aires seront délimitées.

Mais pour l'instant, c'est pas une problématique, c'est pas une problématique compte tenu de la réutilisation que l'on va faire.

4130 Mais de toute façon, il y a des endroits qui vont être utilisés, et on a fait une carte dans l'étude d'impact sur les zones où il y a des carrières, soit de till, soit de sable, soit de gravier, et donc on aura des zones où on pourra stocker des enrochements et faire du réaménagement si c'est nécessaire.

Donc c'est pas une problématique je pense très importante.

4135

PAR M. JOHN BURCOMBE:

On fait mention que l'une des aires de déblais couvrirait vingt hectares (20 ha), je crois que c'est assez grand. Ça se trouve où.

4140

PAR LA PRÉSIDENTE:

Avez-vous la page? C'est dans le chapitre 2, si je me souviens bien.

4145 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Je ne trouve pas, je m'excuse. Je peux le trouver peut-être pour demain et on va...

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

4150

C'est à la page 2.52.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4155

Alors il s'agit, madame la Présidente, des aires disponibles. C'est des aires où on pourrait venir déposer des matériaux de construction.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4160

Ça veut pas dire que vous allez les remplir.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4165

Certainement pas. J'espère qu'on va pas les remplir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va, monsieur Burcombe?

4170

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Alors est-ce qu'on peut les mettre sur une carte?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4175

Les identifier sur une carte, demain?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui.

4180

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

4185

Monsieur Berraja.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Merci madame la Présidente.

4190

À la page 2.19, alors dans le rapport, il y a matériaux imperméables, alors qu'en réalité, vous avez toutes les compositions de texture de cinquante-trois (53 %) à soixante-six pour cent (66 %) de sable, de silt, alors de matériaux qui sont normalement très très perméables.

4195

Est-ce que normalement, c'est approprié et est-ce que c'est correct?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je m'excuse, j'ai pas compris la question.

4200

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

C'est-à-dire à la page 2.19, vous parlez de matériaux imperméables, alors qu'en réalité, tous les matériaux seront de composition, de texture perméable, sable et silt, dans les cinquante (50 %) à soixante-six pour cent (66 %).

4205

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui. Mais ça, madame la Présidente, monsieur le Commissaire, ce sont des matériaux que nous allons utiliser pour construire les digues, et c'est des matériaux qu'on utilise pour le noyau des digues. Donc on les caractérise comme imperméables.

4210

C'est les matériaux qui permettent d'assurer l'imperméabilité de nos ouvrages.

4215

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions, pour assurer leur imperméabilité, comment?

4220

Parce que d'après leur texture, on peut pas avoir plus que ces pourcentage pour assurer l'imperméabilité.

Normalement, les noyaux seraient en argile dont la texture serait inférieure à deux microns (2 μ), entre point deux (0,2 μ) et deux microns (2 μ). Alors qu'ici, c'est des sables et des tills.

4225

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Nous avons ici, madame la Présidente, une coupe, à la figure "Digue numéro 6", et nous avons une coupe avec la composition des matériaux qui vont être utilisés.

4230

Et nous avons effectivement, au niveau du till que vous avez dans le centre de la digue, qui pour nous est un matériau imperméable, et ensuite nous avons une séquence de différents matériaux dont la granulométrie est étalée pour pouvoir assurer un bon compactage.

4235 Donc vous avez ici la coupe. Je pourrais vous donner plus d'information, une réponse sur une feuille, comment nous procédons pour construire la digue. Mais c'est des matériaux que nous utilisons pour imperméabiliser nos digues.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

4240

Merci.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4245

J'ai une autre réponse pour monsieur le Commissaire.

J'ai fait vérifier, nous n'avons pas effectivement de système de mesure de sédimentation dans nos réservoirs, parce que c'est une problématique qui n'existe pas dans nos réservoirs.

4250

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Si madame la Présidente le permet, concernant vos barrages, quel serait le système d'auscultation et de stabilité, qui sont normalement utilisés dans les différentes structures?

4255

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors nous avons dans les barrages, en général, de façon non exhaustive, parce que je les connais peut-être pas tous, nous avons des piézomètres de mesure, des extensomètres.

4260

Nous avons je pense des galeries, aussi. Et qu'est-ce qu'on a encore d'autre!

Et puis nous avons aussi, je pense - bien, c'est les piézomètres qui permettent de mesurer le débit des infiltrations, des extensomètres pour mesurer le déplacement des barrages. Fil à plomb, tout ça.

4265

Tous nos barrages sont en général instrumentés.

Maintenant, pour l'instant, je pense qu'on en est - la conception détaillée de cet ouvrage n'a pas encore considéré ce point-là; c'est de la conception très détaillée.

4270

De toute façon, on fait partie du Comité des grands barrages, et on est selon les Règles internationales d'auscultation des barrages, on est équipé.

Mais si vous voulez une liste, je peux aller chercher l'information, ça me fera plaisir.

4275

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

4280

Non, mais tout simplement parce que je sais pas si vous êtes au courant, au barrage Beauharnois il y a de gros problèmes de stabilité, et maintenant il y a certaines activités d'injection pour pouvoir limiter la poussée.

Et surtout pour les structures nouvelles, est-ce qu'il y a d'autres méthodes pour pouvoir assurer la stabilité, et surtout en relation avec ces matériaux? Merci.

4285

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4290

Je sais que nous sommes en réfection au barrage de Beauharnois, et à ma connaissance, il y a eu un problème de béton qui a été endommagé par le fait qu'il est noyé et ennoyé, et c'est ça qui vient d'être réparé de façon très importante, pour assurer la pérennité des ouvrages.

Et donc, je suis conscient comme vous que c'est un ouvrage qui est délicat tant qu'il a pas fini sa rénovation.

4295

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Oui. Je fais référence à ça parce que je pense toujours à la digue du barrage qui serait en béton. Merci.

4300

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous allons terminer ici pour ce soir.

4305

On se donne rendez-vous demain après-midi. Nous, nous allons commencer à une heure trente (1 h 30), et le public est invité aussi, mais la Commission aimerait se réserver la première demi-heure pour poser des questions, s'il vous plaît.

Alors merci et bonsoir.

4310

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 MAI 2001
À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

4315

Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que la preuve qui précède est la traduction exacte et fidèle de mes notes sténographiques.

4320

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

4325